

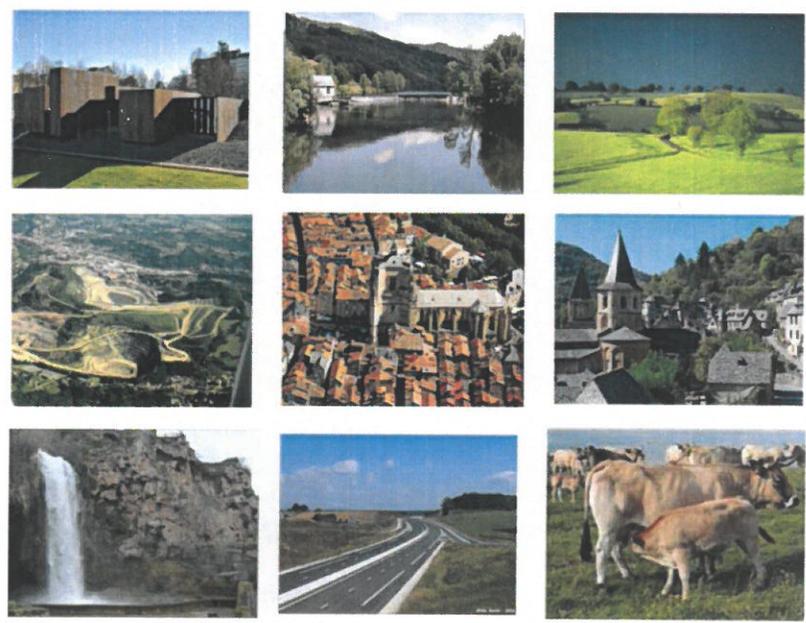


REÇU LE  
17 FEV. 2020  
PRÉFECTURE DE L'AVEYRON

# P.A.D.D.

## Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Pièce 2



Version  
approuvée  
le 06/02/2020



## Gestion du document

### Références

Référence interne	PADD-SCOT-COA – pièce 2
Version révision	12
Date	Février 2020

### Rédaction

Rôle	Nom
Auteurs principaux	Marie-Françoise MENDEZ, Emilie CARLETON, Marion CHEVALLIER, Mathieu BESNIER, Philippe PLANTAGENEST
Autres auteurs	Véronique BISSON, Didier DELZOR
Contrôle qualité	Nicolaye LAMY

### Versions

N°	Origine	Date
V1	Première version/document de travail	Mai 2017
V2	Seconde version à la suite de la réunion du 1 <sup>er</sup> Juin 2017	Juin 2017
V3	Version complétée	Juin 2017
V4	Version modifiée à la suite de la réunion du 15 juin 2017	Juin 2017
V5	Version modifiée à la suite des comités de pilotage du SCOT	Octobre 2017
V6	Version modifiée à la suite des comités de pilotage du SCOT	Janvier 2018
V7	Version modifiée à la suite des comités de pilotage du SCOT	Mars 2018
V8	Version modifiée à la suite de la validation des certains chapitres	Mai 2018
V9	Version modifiée (points de détail)	Mai 2018
V10	Version modifiée (points de détail)	Juin 2018
V11.1	Version modifiée (points de détail)	Août 2018
V11.2	Version modifiée (points de détail)	Nov 2018
V11.3	Version d'arrêt	Juin 2019
V12	Document approuvé	Février 2020



Le présent document a été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT » pour le compte du SCoT Centre Ouest Aveyron.



## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>Page 4</b>	<b>Axe 2 : « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »</b>	<b>25</b>
Le périmètre du SCoT	5	Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat commerce et services	26
Le cadre du PADD	6	Mettre en oeuvre un modèle qualitatif de développement urbain	28
Les objectifs du P.A.D.D.	7	Reconquérir les centre-villes et centre-bourgs du Centre Ouest Aveyron	28
Les grands enjeux territoriaux du Centre Ouest Aveyron	7	Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones commerciales périphériques	29
Des enjeux à un scénario de développement ambitieux	11	Favoriser les mobilités des personnes tout en maîtrisant les impacts environnementaux	30
Du scénario de développement au P.A.D.D.	14		
 		<b>Axe 3 : « Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »</b>	<b>36</b>
<b>Axe 1 : « Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »</b>	<b>15</b>	S'engager dans la transition énergétique : vers un territoire « à énergie positive »	37
Développer l'attractivité du territoire en misant sur les connexions et les flux	16	Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le Centre Ouest Aveyron	39
Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification	17	Maîtriser les pollutions et les risques	41
L'attractivité économique du Centre Ouest Aveyron	17	Assurer la préservation des ressources naturelles	42
Les leviers économiques du territoire	17	Assurer la préservation des richesses écologiques	42
Inscrire le territoire à l'heure de l'économie numérique	18	Favoriser une gestion durable de la ressource forestière	44
Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire	19	Prévoir les conditions de la limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets	44
Soutenir les filières par le développement d'un système de formation et d'enseignement supérieur performant	21		
Accompagner les mutations de l'économie agricole	21		
Développer une politique culturelle pour tout le territoire	23		

# INTRODUCTION



## Le périmètre du SCoT

Le périmètre du SCoT du Centre Ouest Aveyron a connu des évolutions qui ont tendu à dessiner un vaste territoire de projet au centre du département de l'Aveyron, en fonction des évolutions, liées à la Loi NOTRe, des Communautés de Communes.

Le territoire sur lequel est réalisé le présent PADD est le territoire résultant des périmètres des communautés de communes et d'agglomération adhérentes au Syndicat Mixte du SCoT au 01/01/2018, 3 communes s'ajoutant à l'une des communautés adhérentes au 01/01/2018 (Brasc, Montclar et La Bastide-Solages).

Ce périmètre comprend :

- 1 Communauté d'Agglomération (Rodez Agglomération) et 8 Communautés de Communes;
- et, compte-tenu de la fusion de certaines communes, 123 communes, dont 121 sont situées dans le Département de l'Aveyron et 2 (Laramière et Promilhanes) sont situées dans le Département du Lot.

**Ci-contre : périmètre sur lequel est réalisé le PADD du SCoT.**

La population de chaque communauté est celle de la somme des populations municipales au sens du recensement de la population (INSEE RGP, 2013).

La population de l'ensemble du périmètre du SCOT, dans ces conditions, était de 154 525 habitants en 2013.



## Le cadre du PADD

### Les nouveaux textes applicables au P.A.D.D. du SCoT

Le contenu du SCoT a été modifié en 2010 par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite *Loi Grenelle II*, puis par la Loi ALUR (« *Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové* ») en 2014, et, enfin par l'Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015.

Pour ce qui concerne le P.A.D.D., le nouvel article L 141-4, dispose que :

« *Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques :*

- *d'urbanisme,*
- *du logement,*
- *des transports et des déplacements,*
- *d'implantation commerciale,*
- *d'équipements structurants,*
- *de développement économique, touristique et culturel,*
- *de développement des communications électroniques,*
- *de qualité paysagère,*
- *de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,*
- *de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,*
- *de lutte contre l'étalement urbain,*
- *de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.*

*En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.*

### Les conséquences pour le P.A.D.D.

Le P.A.D.D. du SCoT du Centre Ouest Aveyron a été élaboré sur la base d'une phase prospective qui proposait des scénarios d'évolution à long terme du territoire.

Cette phase a permis aux élus et aux acteurs du territoire de se positionner sur les grands objectifs à atteindre et de définir les contours d'un « scénario choisi » qui constitue la base du P.A.D.D. et qui, en outre, a été établi en lien avec le projet de territoire élaboré, pendant la même période, par le P.E.T.R.

Le P.A.D.D., sur cette base, comporte trois parties qui abordent le modèle de développement du territoire, ses ressources et son organisation spatiale.

## Les objectifs du P.A.D.D.

### Les grands enjeux territoriaux du Centre Ouest Aveyron

#### Des dynamiques globales affectant les territoires

Les territoires sont aujourd'hui dans la nécessité de s'adapter aux grandes dynamiques qui affectent l'organisation territoriale. Il s'agit tout d'abord de la transformation des modes de vie se caractérisant par un accroissement de la mobilité et de nouvelles exigences en matière de qualité et de cadre de vie. Ensuite, la transformation des activités se traduit par de nouveaux rapports entre les fonctions productives et les fonctions dites « résidentielles ».

Enfin, l'évolution des politiques publiques induit de nouvelles formes de territorialisation et de gouvernance des territoires. Face à ces évolutions, quelle place pour le Centre Ouest Aveyron dans les dynamiques territoriales actuelles ? Comment peut-il alors s'adapter ? Quelles réponses apporter aux nouvelles dynamiques de développement territorial ?

#### Le Centre Ouest Aveyron : un territoire de projets



De par son histoire et sa localisation, le Centre Ouest Aveyron a suivi une trajectoire de développement singulière.

Le territoire rassemble des atouts forts pour parvenir à se positionner dans l'échiquier de la métropolisation tant dans ses composantes humaines, environnementales qu'économiques mais nécessite un nouveau positionnement.

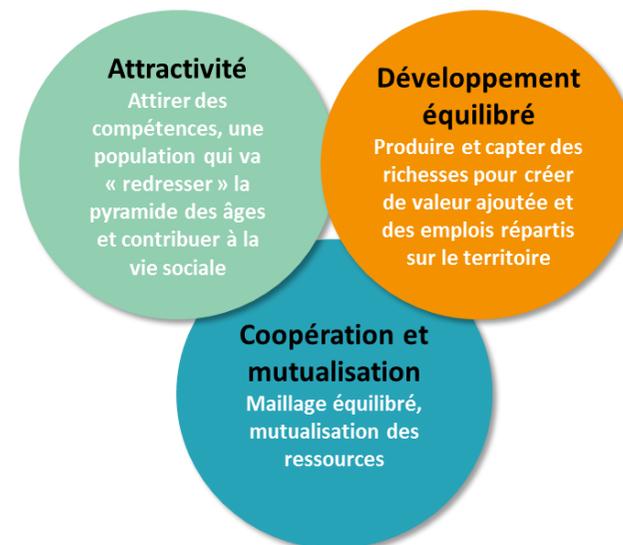
Le territoire du Centre Ouest Aveyron s'est ainsi organisé pour créer un nouvel espace de coopération et de projets entre 9 E.P.C.I. à travers le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre Ouest Aveyron.

Le territoire s'est également doté d'un projet de territoire mobilisant les acteurs sur des axes stratégiques de développement local et d'un SCOT comme cadre de planification pour mettre en cohérence les actions conduites aux différents échelons.

Le SCoT est ainsi un accélérateur de cohérences, permettant **une approche prospective et une opportunité de définir une stratégie de développement à l'horizon 2035.**

#### Des défis à relever par le territoire

#### Les trois défis du projet de territoire constituent le socle stratégique du PADD



- **Le défi de l'attractivité**

Face au défi de la métropolisation qui aboutit à une concentration des moyens dans les métropoles (notamment toulousaine) et à la concurrence entre territoires « non métropolitains » pour attirer les dépenses qui alimentent les économies locales au-delà de leur capacité productive propre, le Centre Ouest Aveyron ne peut plus compter uniquement sur les seuls moyens dont il dispose aujourd'hui pour assurer son développement futur.

Ce constat est d'autant plus crucial qu'avec un solde migratoire largement déficitaire pour la tranche d'âge des 25-30 ans, un taux de natalité faible et un indice de vieillissement élevé, la situation démographique du Centre Ouest Aveyron est préoccupante.

Seul l'accueil prioritaire de jeunes actifs et de familles peut assurer son avenir. Il permettra de maintenir les fonctions métropolitaines nécessaires pour exister à l'échelle régionale et pour assurer un bon niveau de services à l'ensemble des habitants. C'est ce bon niveau de service, la valorisation du cadre de vie, le dynamisme des centralités, les facilités de mobilité et une offre adaptée de logement qui permettra d'attirer de nouvelles populations.

**Il est donc primordial de repenser l'attractivité du territoire en tirant profit de son capital environnemental et social et de son positionnement vis-à-vis des métropoles régionales.**

- **Le défi du modèle de développement**

Au niveau économique, les évolutions récentes des systèmes productifs, ont affecté de manière spécifique les différents espaces du territoire, et concouru à une divergence dans le rythme du développement.

Le territoire ne peut prolonger le modèle ancien, fondé notamment sur des équilibres locaux spécifiques mais peu reliés entre eux : industriel et minier dans le Decazevillois ; touristique, résidentiel, industriel et agricole dans le Villefranchois ; industriel, administratif, tertiaire et touristique dans le ruthénois...

Comme nombre de territoire, l'économie locale est marquée par une transformation du tissu productif sur le long terme en raison de l'effondrement de ses activités productives concurrentielles et de la progression relativement rapide de ses secteurs d'activité portés par la consommation locale.

Ainsi, l'enjeu pour le Centre Ouest Aveyron est de parvenir à un meilleur équilibre entre les différents leviers de développement, pour engendrer un développement économique et social plus dynamique (création d'activités et d'emplois) et plus robuste (résistance face aux aléas de l'environnement extérieur) qui attire de jeunes actifs.

Cet équilibre est à trouver entre les activités résidentielles, présentielle et productives pour créer de la valeur ajoutée et des emplois répartis sur le territoire. L'enjeu du développement local est triple, il s'agit de :

- **créer des richesses (économie productive) ;**
- **capter des richesses à l'extérieur (économie résidentielle notamment apportée par les revenus des résidents, voire des résidents temporaires, des retraites, des salaires des fonctionnaires, des dépenses des touristes et salaires des navetteurs) ;**
- **favoriser la redistribution de ces richesses dans le territoire en emplois et en activités (consommation / économie - présentielle).**

Il est donc nécessaire de **soutenir les filières industrielles, productives, aéronautiques et mécaniques de la "Mécanic Vallée" et les filières agricoles et agro-alimentaires** et de **développer les leviers de l'économie de demain**, pour maintenir une dynamique démographique et une **diversification du modèle de développement** : développement de certaines industries (notamment la mécanique et l'aéronautique), des circuits-courts, de l'attractivité touristique, de l'aménagement numérique du territoire et des filières de qualité de production locales et artisanales. Il est également primordial et mieux tirer profit de la résidentialisation de l'économie, notamment du secteur touristique qui est actuellement sous-exploité.

Le modèle de développement du SCOT s'appuie sur **la qualité territoriale**, cherchant à combiner la qualité intrinsèque des produits et services et son ancrage spécifique au territoire du Centre Ouest Aveyron avec son image et ses savoir-faire.

Il faut souligner à cet égard l'importance des savoir-faire traditionnels aveyronnais, du potentiel de création de richesses par la valorisation des produits locaux, des capacités de production liées à l'histoire industrielle du territoire, et à ses entreprises productives. Le projet du territoire s'appuie sur la perspective de tirer le meilleur parti possible des produits issus du terroir plutôt que de produire en masse et à bas-coûts. Cette volonté conduit à privilégier les circuits courts, la qualité plutôt que la quantité (labels, AOP, marque « produit en Aveyron »...).

Le projet d'institut d'art culinaire, en cours de réflexion, participe de ces objectifs. Il vise à créer localement un véritable centre de ressources autour de l'alimentation pour valoriser les productions locales et les savoir-faire des entreprises liées à ce secteur (espace d'expérimentation/recherche, de formation ; restauration, dégustation, découverte...).

De la même façon, le projet de développement d'un pôle d'excellence territoriale « agroalimentaire et gastronomie » sur le territoire (à une échelle nord Occitanie) induira le développement d'activités dans le domaine de la transformation des produits, mais aussi dans le développement des circuits courts, l'agri

et l'agrotourisme. Elle permettra de structurer des chaînes de valeur à l'échelle du territoire (production, transformation, commercialisation, et, de façon complémentaire, la formation et la recherche).

Par ailleurs, les objectifs globaux du PADD du SCoT ne supposent pas des actions toujours homogènes à l'échelle de ce vaste territoire : si les ambitions sont analogues, les moyens et les rythmes d'atteinte des objectifs seront spécifiques à chaque secteur.

La territorialisation des politiques publiques est particulièrement du domaine du document d'orientation et d'objectifs (DOO) du SCoT ; mais le PADD tient compte des différentes dynamiques à l'œuvre dans les grands secteurs du territoire :

- Sur le **Decazevillois**, le défi est **d'enrayer la décroissance démographique et la diminution de l'emploi**, dues notamment à la fin des activités extractives et la rétraction industrielle de grande ampleur.

Ce défi est à prendre en compte au regard des contraintes du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) qui impacte fortement le territoire dans ses potentialités de développement mais également par le retrait de certains services publics structurants comme la fermeture administrative de certaines fonctions hospitalières.

Cependant, de nombreuses opportunités peuvent être activées comme l'a déjà engagé la communauté de communes avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt revitalisation des centres-bourgs.

Ces leviers s'appuient sur

- **le maintien et le développement des capacités industrielles et manufacturières** avec notamment une action sur la reconquête des friches industrielles, le renouveau des activités industrielles, la transition énergétique du territoire, le renforcement du pôle de formation et d'apprentissage (campus des métiers, transfert de technologie),
- **le développement de l'économie résidentielle et présente** par des actions fortes sur l'habitat, le commerce et les espaces publics ;
- et enfin **le développement des activités touristiques** avec notamment l'attractivité des thermes de Cransac et du tourisme d'itinérance notamment jacquaire, le tourisme culturel, industriel, la vallée du Lot moteur d'un tourisme fluvial et de pleine nature,

- Le **Villefranchois** a connu un développement plus équilibré dans la dernière période, parvenant même à maintenir une croissance limitée, mais réelle de sa population, et à stabiliser son nombre d'emploi malgré la crise économique. Le nombre d'emplois est en légère augmentation (11 161 emplois pour 1926 entreprises dans la CC Ouest Aveyron Communauté), principalement dans le secteur des services. Fin 2016, le taux de chômage à l'échelle de la zone d'emploi de Villefranche-de-Rouergue se situe à 8,2%,

l'un des plus faibles d'Occitanie, en lien notamment avec la dynamique de l'industrie et du commerce, qui continuent à créer de l'emploi.

Le modèle de développement du territoire peut être caractérisé comme étant du type « public-retraité-touristique », avec une coloration productive en lien avec le maintien d'un dynamisme des entreprises industrielles dans les domaines de la mécanique, de l'agroalimentaire et de la construction. L'industrie et la construction résistent bien dans un contexte global qui a été plutôt défavorable autour des années 2010.

L'objectif est alors de **maintenir le tissu productif** en s'appuyant sur les potentiels des filières aéronautiques, agricoles et agro-alimentaire, en **développant l'attractivité résidentielle** notamment en agissant fortement sur la reconquête des centres-bourgs et enfin en développant **le secteur présentiel** en s'appuyant sur les capacités touristiques existantes et à développer (Grands Sites d'Occitanie, réalisation d'un schéma territorial de développement touristique ...) mais également par une mise en réseau des acteurs.

Le développement de la filière énergétique, grâce à la création d'emplois que ce secteur d'activités peut générer, entre également dans cet objectif.

Cependant, la ville centre, Villefranche de Rouergue est concernée par un phénomène de dévitalisation du centre-ville.

Ainsi, la valorisation de ce pôle à travers les différents dispositifs mis en place et dans le cadre d'un maillage avec les autres pôles du secteur, représente un objectif particulier du SCoT, qui conditionne pour une large part l'atteinte des objectifs en matière résidentiel, économique et touristique.

- Le **Ruthénois** est composé du pôle de Rodez ; de ses communes péri-urbaines et des communes nettement plus rurales, bénéficiant d'un maillage propre, comme, par exemple, le Réquistanais.

Ce territoire constitue un véritable « moteur économique » du territoire, avec sur l'agglomération plus de 33 000 emplois (+ 4 500 emplois depuis 1999), plus de 6 400 entreprises, ce qui a déterminé une croissance démographique forte (presque 6 000 habitants de plus depuis 1999).

Une partie essentielle de l'avenir de tout le territoire dépend de l'affirmation du pôle de Rodez, notamment sur :

- **le plan économique** (industrie, filières mécanique et matériaux, agroalimentaire, informatique, bois et pierre mais également fonctions tertiaires et tertiaires supérieures : recherche/développement, en lien avec le pôle universitaire de Rodez) ;
- **résidentiel** avec la capacité d'offrir une diversité d'offre de logements et de cadre de vie ;

- **des services** (services et équipements de rayonnement départemental dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, de l'enseignement, avec également le pôle de formation et notamment le pôle universitaire ;
- **administratif** en lien avec le statut de préfecture.

Certaines spécificités et atouts sont à valoriser notamment avec **le secteur viticole** dans le Vallon de Marcillac et **l'activité agricole** avec la filière Roquefort dans le Réquistanais.

Le territoire peut ainsi s'appuyer sur la complémentarité des espaces dans une perspective de développement du **potentiel touristique**.

Le territoire doit ainsi créer une véritable mise en tourisme en s'appuyant notamment sur les Grands Sites Occitanie : le village historique de Conques et son ensemble composé de la basilique Saint-Foy et du pont des pèlerins sur le Dourdou (inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle), la Ville de Rodez et ses musées (dont le Musée Soulages), sa cathédrale, ses spectacles et son patrimoine...

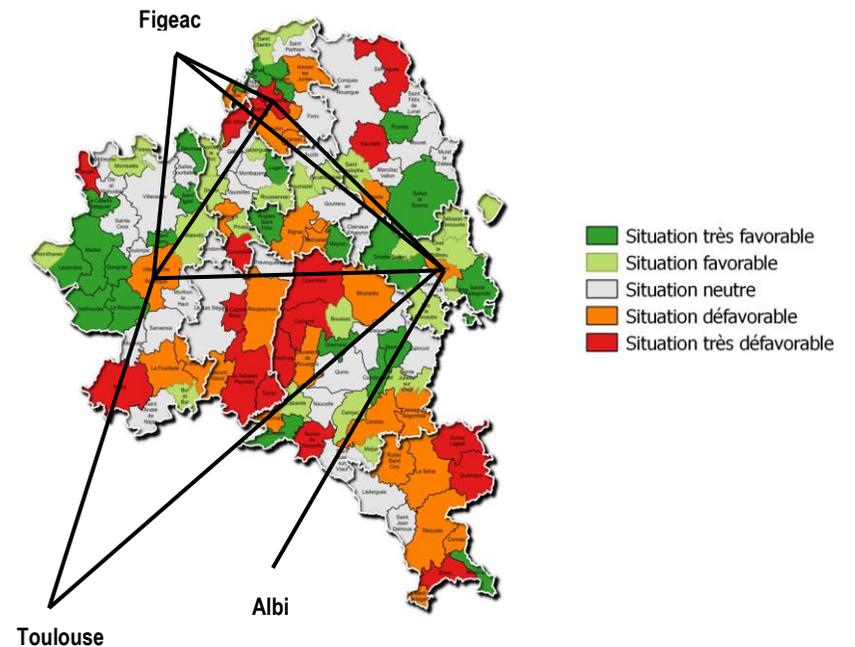
**Le défi est donc de rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur les spécificités locales et en gérant durablement les ressources du territoire.**

- **Le défi de la mutualisation et de la coopération**

Dans ce contexte de transformation profonde des territoires mais également face aux incertitudes à venir (crise économique, renchérissement du prix des énergies, raréfactions de l'investissement public ...) le mode de fonctionnement du territoire doit se réinventer alors qu'il est désormais intégré dans « l'économie des flux » et ne peut plus s'appuyer sur le cloisonnement local pour préserver ses potentiels.

Le diagnostic a illustré des interactions entre les polarités internes et externes du territoire (déplacements domicile-travail, transferts des masses salariales, migrations résidentielles, réseaux de transport, relations sièges-établissements, etc.).

Face à ces évolutions, le diagnostic met en avant des situations plus ou moins favorables au regard de 3 critères : évolution démographique, évolution de l'emploi et évolution du taux de chômage illustrant la fragilité sociale. (Voir carte ci-dessous)



Indicateurs de fragilité et système territorial (Source CGET, INSEE, GéoFla, traitement : PETA COA)

Il apparaît ainsi des inégalités territoriales et des différences de développement entre les communes qui composent le PETA : une fragilité des villes-centres (Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville), une fragilité dans le bassin Decazevillois, dans le Réquistanais et dans les territoires les plus éloignés des pôles.

Le diagnostic a également mis en évidence des dynamiques différentes dans les espaces du territoire. Le nombre d'emplois a récemment augmenté (1999-2014), tout en se concentrant sur les polarités principales, notamment le cœur de l'agglomération Ruthénoise et sur Villefranche de Rouergue; et de l'autre la population a tendance à se diffuser sur le territoire avec une croissance dans les espaces sous influence des aires urbaines.

Au niveau résidentiel, la dispersion de la population s'observe à plusieurs échelles : du pôle Ruthénois vers un large espace périurbain, des pôles ruraux vers les villages voisins, des villages vers les hameaux et écarts.

Le développement des périphéries au fil de l'eau a engendré une dévitalisation des centres-villes, notamment ceux de Villefranche de Rouergue et de Decazeville.

De plus, ces dynamiques ont engendré un développement peu durable (consommation des espaces naturels et agricoles, mobilité croissante en voiture, types d'habitat peu diversifiés, manque de sécurisation des ressources, dépendance aux énergies fossiles...).

Ainsi, ces dynamiques fréquentes sur le territoire national, conduisent à fragiliser les polarités établies du SCoT, et par extension l'ensemble de son territoire.

Les fonctions qu'elles offrent à l'ensemble de la population avec notamment des commerces, services et équipements de proximité sont fragilisées et il en résulte une population rurale de moins en moins bien desservie.

Par ailleurs, l'aire urbaine de Rodez polarise le département (la communauté d'agglomération représente à elle seule la moitié des emplois du SCoT), et connaît une dynamique globale vertueuse par un certain éloignement des zones d'influences majeures.

Le pôle Ruthénois apparaît ainsi comme une polarité « re-distributrice » sur l'ensemble du territoire qui sert de locomotive et de connexion plus large au reste du territoire national avec l'accroche aux grands réseaux de transport via l'aéroport, la RN 88 et l'accès à l'A75.

C'est l'interrelation entre villes et les complémentarités créées entre elles qui permettront de tirer une dynamique territoriale positive.

Cette ambition nécessite de construire une stratégie de coopération autour de la mobilité des ressources et des fonctions territoriales.

Les objectifs sont donc de :

- Parvenir à un meilleur maillage et un équilibre entre les différents pôles en veillant à se saisir des opportunités pour offrir à toutes les populations des emplois, des services et un cadre de vie de proximité.
- Conforter et développer la fonctionnalité des pôles majeurs, en cherchant à mieux exploiter les liens entre la ville centre et sa périphérie (multifonctions des lieux, services itinérants,...) ainsi qu'à consolider un maillage de bourgs-centres aux centralités dynamiques offrant services, équipements et commerces structurants

- Développer les liens et les échanges entre ces pôles dans une logique de complémentarité et de mutualisation des moyens.

**Le dernier défi est ainsi d'encourager les pratiques de coopération pour un maillage équilibré entre les différents pôles et fonctions du territoire.**

## Des enjeux à un scénario de développement ambitieux

Ces trois enjeux transversaux ont servi à choisir le projet du territoire et conduit à retenir **un scénario ambitieux, visant à capitaliser sur les ressources propres du territoire, mais également à bénéficier des flux externes afin de disposer des ressources nécessaires au développement du Centre Ouest Aveyron.**

## Le socle du PADD : les principes fondamentaux

Le PADD fixe des principes fondamentaux qui inscrivent le territoire du Centre Ouest Aveyron dans une dynamique de développement durable :

- **Maintenir, amplifier et diversifier les activités économiques du Centre Ouest Aveyron**
- **Reconquérir les centralités des villes, bourgs et villages**
- **Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers**
- **Protéger et valoriser les espaces et ressources naturelles**
- **Satisfaire les besoins en logements pour les habitants actuels et futurs**
- **Agir contre les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique.**

### Une vision politique à long terme :

#### L'ambition :

- Un territoire connecté dans un cadre de vie préservé
- Une dynamique d'attractivité valorisant le tissu économique et ses filières d'excellences

#### Les leviers de développement :

- Dynamiser la démographie
- Faire valoir le « bien vivre local »
- La place du paysage et de la qualité de vie comme moteur d'attractivité
- La diversification du secteur productif et la stimulation de l'économie résidentielle dont le tourisme

#### Les changements de pratiques :

- Mise en cohérence de l'aménagement
- Reconquête des centres-bourgs
- Coopération et solidarité territoriale
- Prise en compte des enjeux du Grenelle de l'environnement

#### Les effets principaux attendus :

- Accueil de population
- Amélioration de l'accessibilité externe et interne
- Changement du modèle de développement économique
- Préservation du cadre de vie
- Un développement équilibré qui profite à tous les secteurs

- **Les objectifs démographiques**

Cette ambition se lit notamment dans les objectifs démographiques que le territoire se fixe, avec **une perspective de 170 300 habitants à l'horizon 2035**.

Cet objectif est cohérent avec la « trajectoire » récente (depuis 1999) du territoire, mais elle suppose à long terme le maintien de la nouvelle attractivité démographique du territoire, que le scénario choisi combine avec une volonté d'accueil d'actifs, ce qui impose naturellement un rythme non négligeable de création de logements et d'emplois.

- **Les objectifs économiques**

**Sur le plan économique**, ce scénario se base sur un meilleur équilibre habitat/emploi, une diminution prévisionnelle du chômage et un accroissement de l'attractivité économique du territoire, ce qui suppose la création d'environ **10 650 emplois à l'horizon du SCoT**, dont une partie non négligeable serait localisée au sein des espaces bâtis existants, là également dans une perspective d'économie de l'espace.

- **Les conditions de réussite**

Elles résident dans la capacité à valoriser le territoire, ses paysages, ses espaces naturels, son cadre bâti, ses services et ses équipements, en lien avec un développement économique qu'il soutient et qu'il permet.

De ce point de vue, deux éléments ont été reconnus comme essentiels à la réussite du scénario :

- L'importance de l'action sur le cadre bâti, sur la rénovation/requalification des logements (avec des objectifs importants à long terme en ce domaine), mais également sur l'aménagement des centres-villes et des centre-bourgs et plus largement sur la prise en compte des paysages;
- Le caractère essentiel de la cohésion et de l'équilibre territorial. En effet, le SCoT vise à constituer le projet de tout le territoire et à éviter le « décrochage » de certains secteurs.

### Les trois objectifs spécifiques du PADD

- **Un territoire ouvert et connecté sur l'extérieur**

Le PADD du SCoT vise à développer la **capacité de connexion** du territoire et son accroche aux territoires et aux flux environnants, pour développer son attractivité et limiter son enclavement.

L'objectif est de positionner le territoire comme un espace connecté aux métropoles et territoires limitrophes (Paris, Toulouse et Montpellier, mais également Figeac, Cahors, Montauban, Albi, Millau, Mende, Aurillac, Clermont-Ferrand), pour bénéficier des flux externes et y valoriser ses atouts et ses potentiels.

Cet objectif se traduira dans le SCoT par :

- des objectifs spécifiques en matière d'infrastructures physiques et numériques, internes et externes au territoire ;
- des actions visant à établir des complémentarités économiques, là également internes et externes au territoire ;

La connectivité permet de créer les conditions du développement de l'attractivité du territoire, notamment sur le plan économique, en valorisant à la fois son tissu économique et ses filières d'excellence, sa situation géographique et son cadre de vie.

- **Un développement équilibré**

En conséquence, le modèle de développement porté par le SCoT évolue : il s'appuie sur le développement, dans tous les secteurs et sur l'ensemble des leviers de la croissance durable.

Il s'agit du maintien et de la diversification du secteur productif, de la stimulation de l'économie résidentielle, notamment dans sa dimension touristique.

La diversification du secteur productif concerne aussi bien l'industrie que les services ou l'agriculture ; elle s'appuie sur le pôle universitaire de Rodez et sur le développement de formations, notamment professionnelles, au plus près des besoins.

Cette diversification concerne également le tourisme, pour lequel le potentiel du territoire est considérable.

Le tourisme est vecteur d'image et de qualité territoriale globale, et constitue un lien fort entre les différents secteurs du Centre Ouest Aveyron.

Ces objectifs imposent de traiter un certain nombre de questions dans le SCoT :

- La capacité du territoire à attirer des revenus qui alimentent l'économie locale (actifs, touristes, retraités). Pour cela, le Centre Ouest Aveyron doit renforcer son attractivité en prévoyant les conditions d'accueil et les moteurs d'attractivité (habitats diversifiés et évolutifs, capacités d'hébergements insolites, événements culturels majeurs, qualité et diversité de l'offre de services ...)
- La nécessité de prendre en compte une approche moderne de l'économie «productive» (numérique et robotique et développement des services associés à la production de biens), ce qui conduit à mettre l'accent sur la qualité des sites d'activités ainsi que la capacité des espaces urbains à recevoir des activités économiques et commerciales.

Le SCoT vise à encourager un équilibre du territoire afin qu'aucun secteur ne soit à l'écart du développement envisagé, avec des rythmes et des modalités de développement qui prennent en compte les potentiels de chaque espace.

Chaque secteur doit en effet pouvoir développer ses potentiels propres correspondant à son positionnement et à ses ambitions.

- **Un territoire qui protège et valorise ses ressources**

Le SCoT vise à valoriser les ressources propres du territoire et accorde donc une très large place à la **préservation de ses paysages et de son environnement** et notamment de ses ressources naturelles (énergie, biodiversité, lutte contre les risques, les pollutions et les nuisances).

En particulier, le PADD du SCoT met l'accent sur :

- La qualité environnementale permettant la croissance verte au travers de nouvelles filières économiques (énergie, recyclage et, plus généralement, utilisation renforcée des ressources naturelles locales) ;
- La trame verte et bleue, véritable infrastructure naturelle du territoire, et qui est une compétence propre du SCoT, avec ses conséquences sur la qualité des paysages, et du cadre de vie ;

Comme on le voit au plan global dans le projet du Centre Ouest Aveyron, la connectivité, la diversité et l'équilibre sont gages de **qualité**, dont l'amélioration continue constitue un objectif de fond du territoire.

Cette qualité permet de respecter et d'affirmer l'**authenticité et l'identité** propre du territoire, perçues comme une manière de « vivre » et un territoire dynamique et préservé.

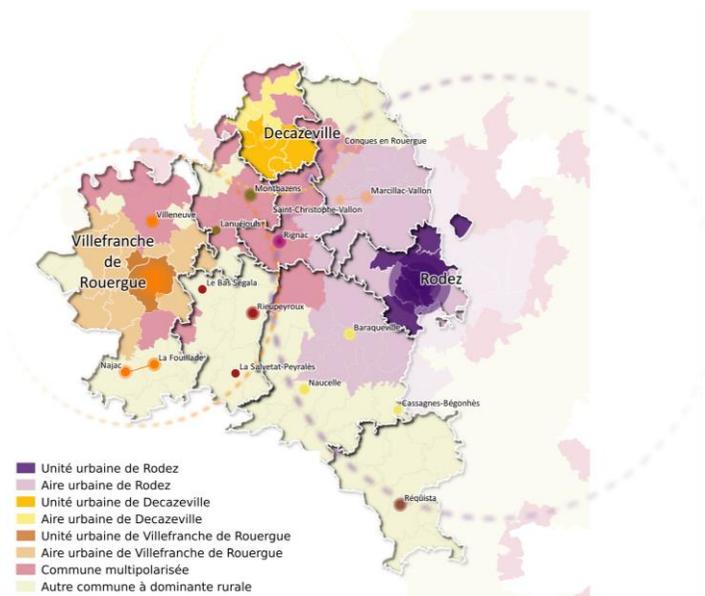
**De ces trois objectifs est née l'importance accordée dans le PADD à l'armature urbaine du territoire s'appuyant sur une organisation territoriale polycentrique support d'un développement territorial durable.**

L'armature urbaine du PADD entend ainsi renforcer le maillage territorial entre les pôles principaux, les bourgs-centres, les pôles de proximité et les villages.

Les rythmes et les modalités du développement ne seront pas identiques partout. En effet, le projet prend en compte la **diversité du territoire** qui est un des atouts forts et reconnus de l'Aveyron : le « global » n'interdit pas le « local », au contraire.

En particulier, l'existence d'un pôle urbain dynamique et d'un espace rural à fort potentiel, permet une variété des ambiances qui répond à une demande large, pour les ménages comme pour les entreprises.

Le projet valorise les initiatives locales provenant d'espaces capables de s'adapter aux évolutions rapides du contexte (« espaces agiles »), plus dynamiques et plus robustes, appuyées sur une répartition harmonieuse des équipements, notamment en matière de santé et de formation.



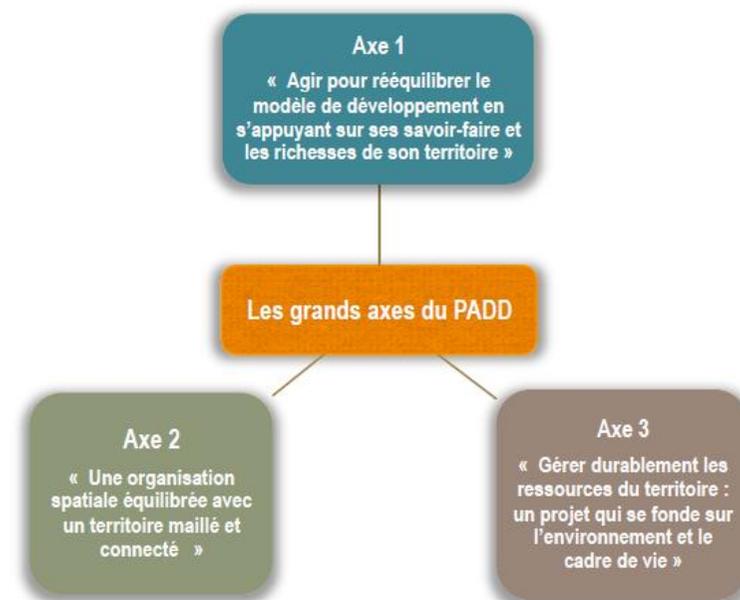
Les aires d'influence des pôles principaux et les polarités du territoire (Source Géofla, INSEE, traitement : PETR COA)

L'équilibre et la diversité du Centre Ouest Aveyron s'appuient aussi sur une **solidarité** forte entre les différents espaces du SCoT.

### Du scénario de développement au P.A.D.D.

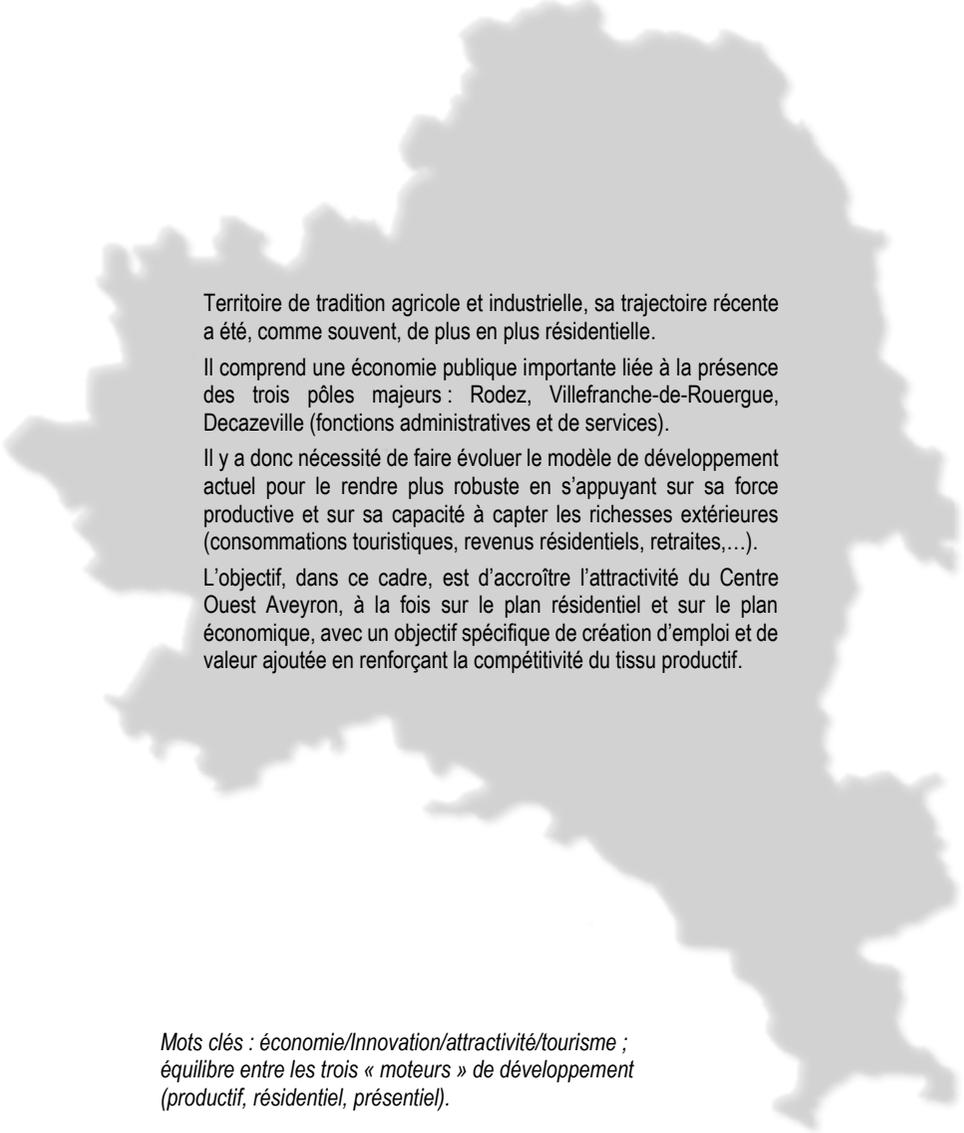
Les trois défis que le projet de territoire mettait en avant ont donné lieu à la définition des trois axes du présent document, les axes 2 et 3 correspondant à la mise en œuvre spatiale des projets du territoire :

- **Le défi de l'attractivité a fourni la matière de l'axe 1 du PADD**, avec une réflexion sur les activités économiques susceptibles d'améliorer la compétitivité du territoire (innovation, diversification, économie numérique, tourisme, enseignement supérieur, excellence agricole, culture) ;
- **Le défi du modèle de développement a reçu une transcription dans les axes 1 et 3 du PADD**, autour d'un équilibre dans le développement économique, permis par une convergence du développement, tout en prenant en compte les particularités de chaque espace, et autour d'une gestion durable du territoire ;
- **Le défi de la mutualisation et de coopération a abouti à l'axe 2**, notamment autour de l'architecture des polarités qui ont été déclinées pour constituer une structure de coopération aux différentes échelles du territoire et pour permettre une *organisation cohérente du territoire*.



## Axe 1 :

**« Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »**



Territoire de tradition agricole et industrielle, sa trajectoire récente a été, comme souvent, de plus en plus résidentielle.

Il comprend une économie publique importante liée à la présence des trois pôles majeurs : Rodez, Villefranche-de-Rouergue, Decazeville (fonctions administratives et de services).

Il y a donc nécessité de faire évoluer le modèle de développement actuel pour le rendre plus robuste en s'appuyant sur sa force productive et sur sa capacité à capter les richesses extérieures (consommations touristiques, revenus résidentiels, retraites,...).

L'objectif, dans ce cadre, est d'accroître l'attractivité du Centre Ouest Aveyron, à la fois sur le plan résidentiel et sur le plan économique, avec un objectif spécifique de création d'emploi et de valeur ajoutée en renforçant la compétitivité du tissu productif.

*Mots clés : économie/Innovation/attractivité/tourisme ;  
équilibre entre les trois « moteurs » de développement  
(productif, résidentiel, présentiel).*

## Développer l'attractivité du territoire en misant sur l'ouverture et les flux

Le Centre Ouest Aveyron se positionne, à partir d'un modèle de développement compétitif et performant, comme un territoire actif, et ouvert.

### Objectif 1 : Conforter la dynamique de développement et s'inscrire dans le phénomène de « métropolisation »

Dans le cadre du projet de territoire du P.E.T.R., une réflexion a été menée sur ce thème, dans l'objectif de **conforter la dynamique de développement**, et de mobiliser les ressources et les acteurs du territoire.

Cette réflexion a montré que le développement envisagé pour le Centre Ouest Aveyron ne saurait être appuyé sur ses seules ressources internes : l'objectif est d'inscrire le territoire dans un environnement plus large pour capter de nouvelles ressources.

Cette ouverture vise à **s'insérer dans la « métropolisation »** à l'œuvre dans la Région et au plan national, notamment en développant les interconnexions internes et externes : infrastructures routières, ferrées, aériennes, numériques, mais également réseaux de services, au sein desquels les réseaux de santé, de formation et socio-culturels jouent un rôle essentiel.

Ces connections vers l'extérieur impliquent l'ensemble des secteurs internes au SCoT :

- Le ruthénois, avec les axes vers l'A 75 (Millau et Montpellier) et la RN88 (Albi et Toulouse) et l'aéroport ;
- Le villefranchois vers l'A 20 via Montauban et Cahors (Toulouse et Paris) ;
- Le decazeillois (Figeac et Aurillac).

A ce titre la plateforme aéroportuaire aveyronnaise est un équipement important, générateur du maintien et du développement des activités et de l'emploi ; tout en se positionnant stratégiquement au sein du réseau des aéroports d'Occitanie.

Elles impliquent également de développer une offre économique différenciante et spécifique, qui combine performance économique, qualité du cadre de vie et excellence environnementale, en prévoyant en

particulier les conditions de développement du villefranchois et du decazeillois, où ce développement supposera des politiques particulièrement affirmées.

Ce positionnement autorise le développement d'une politique offensive d'accueil des actifs, en lien avec le développement économique.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée :

- à l'attractivité territoriale pour les actifs, et notamment au développement de la desserte numérique, aux nouvelles formes de travail (tiers lieux, espaces de co-working, télétravail...) ;
- à la mobilité et à une politique résidentielle adaptée, permettant de véritables parcours résidentiels, ce qui implique une grande diversité de l'offre d'habitat (maisons/appartements, urbain/rural, accession/locatif, etc...) et de services de proximité.

Cette stratégie d'ouverture implique de développer une coopération avec les territoires voisins, mais également mettre en œuvre une politique d'équilibre entre acteurs et espaces du Centre-Ouest Aveyron, dans une perspective de solidarité territoriale.

L'organisation spatiale du territoire doit permettre une coopération accrue entre territoires et acteurs locaux : l'enjeu est celui de la solidarité et de l'agilité territoriale, au compte d'un développement robuste qui permet à chacun de développer ses potentialités et ses atouts dans la cadre du « projet » d'ensemble.

Cette coopération concerne :

- Les collectivités et notamment les EPCI du territoire : la coopération à l'échelle du territoire autour des « grands projets » portés par le SCoT constitue un enjeu pour l'atteinte des objectifs de développement du territoire ;
- Les acteurs locaux, et leurs liens avec les collectivités : le développement envisagé suppose que les porteurs de projets, l'ensemble des acteurs du développement et les collectivités travaillent en symbiose et créent, ensemble, un climat favorable au développement de l'attractivité du territoire et à l'innovation.

## Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification

### Objectif 2 : Renforcer l'attractivité économique en soutenant l'innovation et la diversification

Le premier objectif poursuivi par le SCoT est celui du renforcement de l'attractivité économique du territoire, envisagé comme la clé du développement global du Centre Ouest Aveyron, avec des impacts forts sur le développement social et environnemental.

En effet, la question-clé est celle des ressources du territoire, qu'il s'agisse des ressources des entreprises, des ménages ou des collectivités : ces ressources dépendent, de fait, en dernière analyse, du niveau d'activité économique.

Cet objectif impose de **travailler sur l'ensemble des ressources économiques du territoire** (filières industrielles et de services, agriculture, tourisme, énergie, etc...), mais également sur les gains potentiels de l'innovation, de la diversification, de la montée en gamme des activités, et de l'utilisation des nouvelles technologies.

### Les leviers économiques du territoire

En soutien à la **diversification économique**, le projet du territoire vise à offrir aux entreprises des conditions de développement et d'installation optimales, l'aménagement économique devant en outre conforter une image de modernité et de qualité territoriale.

Cet axe de développement concerne aussi bien les activités implantées au sein des villes, des bourgs et des villages (commerces, services à la population et aux entreprises, artisanat non nuisant) aussi bien que les parcs d'activité industriels, de services, commerciaux et artisanaux implantés dans des espaces dédiés.

A ce titre, **le projet de Parc des expositions Rodez Aveyron** constitue un outil au service des entreprises, et participe de l'attractivité du Centre Ouest Aveyron en permettant de drainer des entreprises et des visiteurs de tout le territoire et au-delà.

### Objectif 3 : Permettre un « parcours résidentiel » économique sur le territoire

Le projet du SCoT comprend également une offre foncière et immobilière en direction des entreprises qui puisse répondre à la variété des besoins et permette un véritable « parcours résidentiel » économique.

Au demeurant, ce « parcours résidentiel » pourra faciliter la reprise ou le transfert d'entreprises, notamment PME et artisanales, éléments nécessaires à leur pérennité et sur lequel le Centre Ouest Aveyron a l'intention de mener des réflexions spécifiques.

Le confortement de l'offre en foncier et immobilier d'entreprise concerne en particulier trois questions spécifiques :

- La réponse aux besoins quantitatifs en espaces d'activité, en prenant en compte les gisements existants et leur utilisation ou leur devenir dans le cadre de l'évolution des documents d'urbanisme locaux (PLU intercommunaux ou communaux).

De ce point de vue, l'objectif du SCoT est de **permettre le développement économique de chaque secteur du territoire**, en offrant des capacités suffisantes dans le cadre d'un phasage des ouvertures à l'urbanisation.

Ces capacités devront être précisées dans le cadre des principes d'économie de l'espace et d'utilisation maximale des potentiels situés au sein des tissus urbains existants.

- La réponse aux besoins qualitatifs, en termes d'aménagement, de qualité urbaine, de liens avec les quartiers voisins, d'accessibilité routière, d'exigences environnementales dans les zones d'activité, et, le cas échéant, d'accessibilité ferrée et/ou en transports collectifs, ou via des liaisons douces.

Les objectifs de qualité comprennent également l'accès à des communications électroniques performantes, et, lorsque la situation ou la taille des sites le permettent, à des services mutualisés aux entreprises et de service aux salariés.

A ce titre, le projet de développement économique du territoire passera par une offre de services en réponse aux nouvelles attentes des entrepreneurs : fermes-test, boutiques tremplin, tiers-lieux, création de réserves foncières, développement de pépinières d'entreprises et d'hôtels d'entreprises.

## Objectif 4 : Créer une cohérence et une mise en réseau entre les espaces d'activité à l'échelle du territoire

- **La cohérence et la mise en réseau des espaces d'activité à l'échelle du territoire**, en cherchant à préciser les vocations de chaque espace, urbain et rural dans le cadre d'un aménagement adapté à chaque contexte local.

Ces objectifs donneront lieu, dans le D.O.O. du SCoT, à l'établissement d'un **schéma hiérarchisé des zones d'activité à l'échelle du territoire**, prenant en compte, notamment, les zones d'activités d'intérêt régional (OZE).

Ce schéma permettra la constitution de véritables pôles d'activité économiques performants, en lien avec les polarités urbaines présentées au sein de l'axe 2 du PADD.

## Inscrire le territoire à l'heure de l'économie numérique

### Objectif 5 : Desservir en totalité le territoire en Très Haut Débit

Le Centre Ouest Aveyron entend s'appuyer sur l'économie numérique pour organiser et approfondir son développement économique.

Il porte donc un objectif de desserte en Très Haut Débit (THD) de la totalité du territoire, en s'appuyant sur le déploiement de la fibre optique.

Dans ce cadre, trois questions concernent le SCoT :

- **Les infrastructures numériques** (internet haut/très haut débit et couverture téléphone mobile), en lien avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de l'Aveyron, établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), dans une perspective d'équilibre du territoire et donc de desserte de tous les secteurs du Centre Ouest Aveyron.

A ce titre, il faut noter que l'agglomération de Rodez porte des équipements et infrastructures dans le domaine du numérique (incubateur numérique) et du déploiement des infrastructures.

### Objectif 6 : Permettre à l'ensemble du tissu économique de bénéficier des nouveaux usages numériques

- **Les usages du numérique**, en particulier pour les entreprises : formes d'activité numérique de demain, tiers-lieux, espaces de co-working, réseaux et interconnexion des entreprises, filières économiques plus directement liées à la réalisation de services numériques.

A cet égard, il faut remarquer le potentiel de l'économie collaborative dont le développement sera facilité par la création d'équipements (tiers-lieux, fab labs, etc...) et qui concerne aujourd'hui tous les secteurs d'activités : transport (co-voiturage, livraison collaborative), alimentation (AMAP), etc... Les projets de développement de tiers-lieux participent à cette dynamique.

- **Les services numériques offerts** : (e-administration, nouveaux services à la population, tourisme, réseaux économiques) dans l'optique de permettre un accès à l'information pour tous et dans tous les espaces de nos territoires, et de s'appuyer sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour améliorer la qualité générale des services...

En termes opérationnels, un effort spécifique sera réalisé en direction des espaces d'activité (zones d'activité et artisanales) existantes et en projet, afin d'y fournir un haut niveau d'infrastructures et de services numériques.

Cette économie numérique concerne également le secteur agricole, au niveau de sa gestion (télédéclarations de plus en plus fréquentes) et de l'automatisation de certaines tâches de production, que de la commercialisation de ses produits vers les acteurs de la filière et vers les ménages.

## Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire

Le SCoT place le tourisme comme une filière économique présentant un potentiel très important pour le territoire, en termes de retombées directes (emploi, valeur ajoutée), mais également en termes d'attractivité générale, en s'appuyant sur les très nombreux atouts et sites du territoire.

L'objectif est donc de développer une politique touristique globale et proactive, qui implique une coordination des acteurs et une valorisation des ressources patrimoniales, culturelles, économiques, gastronomiques et environnementales.

L'enjeu est de parvenir à un développement local durable qui profite aux visiteurs mais également aux habitants du territoire.

Le développement touristique devra s'appuyer sur un effort de promotion, en prenant en compte les besoins du tourisme de demain : qualité des hébergements et des prestations, confort, tourisme équitable et éco-responsable, tourisme connecté (« e-tourisme »), etc...

Cette évolution du tourisme du Centre Ouest Aveyron devra être en lien avec les attentes (et notamment la demande « d'expérience de vie » dans le séjour touristique), le niveau d'exigence de la clientèle et la concurrence accrue des territoires, la mobilité des publics et le changement des pratiques.

### Objectif 7 : Renforcer l'offre touristique en favorisant sa diversité et sa qualité

- Développer l'offre d'hébergement (et notamment des gîtes, chambres d'hôtes et petits hôtels de charme), travailler sur la qualification de l'offre existante (montée en gamme / labellisation / classement), qui pourra impliquer une diversification et une reconversion des équipements et le développement d'hébergements insolites (cabanes dans les arbres, par exemple);
- Créer une offre d'itinérance autour des différents chemins de randonnées et valoriser les points de vue paysagers par la création de circuit de découverte
- Renforcer le tourisme patrimonial à travers une meilleure identification, protection et valorisation de ces éléments emblématiques
- Développer le tourisme de pleine nature à partir d'un maillage du territoire avec des liaisons douces, intégrant notamment les vallées de l'Aveyron, du Viaur, du Tarn et du Lot ainsi que les plans d'eau et en valorisant la véloroute voie verte. Cela passera également par le confortement de l'offre d'activités diversifiées (Via ferrata, escalade, canoë-kayak, VTT, accrobranche, croisière sur le Lot, parcours trail...).
- Valoriser le tourisme culturel en s'appuyant sur les atouts et équipements culturels structurants du

territoire (Musée Soulagès, musée urbain Cabrol, musée du patrimoine industriel et minier ...)

- Permettre le développement d'équipements ou de pratiques favorisant l'extension de la saison touristique.

Cette stratégie permettra en outre de renforcer l'économie résidentielle en déployant une offre de loisir attractive au bénéfice des visiteurs mais aussi des résidents.

### Objectif 8 : Accroître la notoriété des sites

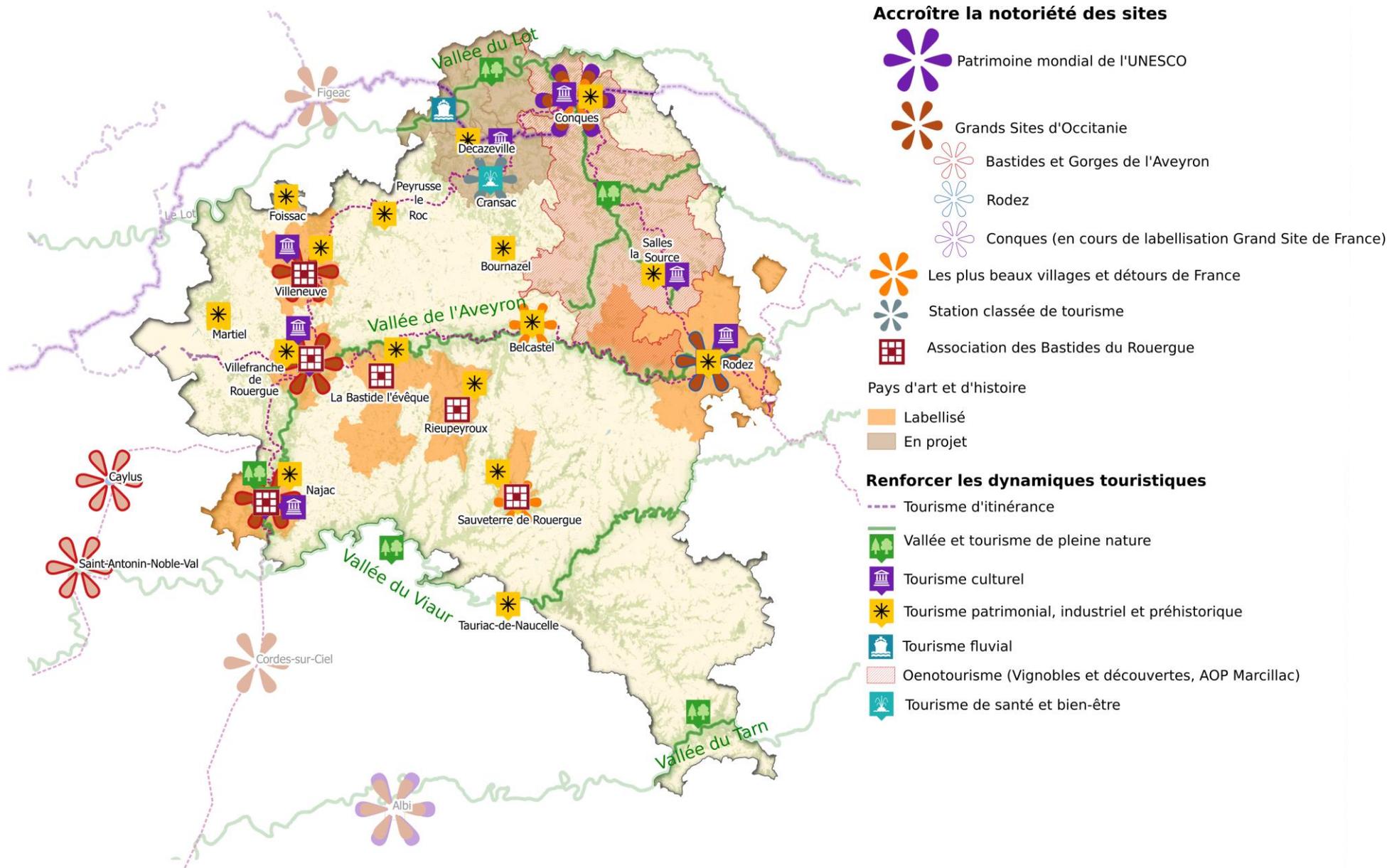
- Renforcer l'articulation des marques « Aveyron » et « Sud de France » avec le label « Grands Sites d'Occitanie » pour développer le rayonnement du territoire et la valorisation de ses atouts et ressources. Il conviendra de soutenir le projet de labellisation « Grands Sites de France » du site de Conques qui permettra également de reconnaître l'authenticité du site, la qualité de sa gestion et de ses aménagements.
- Développer un tourisme « d'expériences vécues » avec la mise en place de parcours touristiques optimaux, des labels d'excellence, des parcours thématiques, des produits de qualité... Ce positionnement vise à valoriser les spécificités locales par l'articulation des labels et accompagner la construction d'une politique « paniers de biens » (combinaison de produits et services spécifiques au territoire autour de thèmes spécifiques : nature gastronomie, œnotourisme, patrimoine, etc...)
- Mettre en réseau les sites touristiques et développer une véritable « mise en tourisme du patrimoine » petit et grand pour permettre d'augmenter les retombées économiques locales, mais aussi de renforcer la visibilité, la notoriété et l'attractivité du territoire.

La politique touristique sera en lien avec le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, le Plan Départemental d'Action sur le Tourisme, et les labellisations.

- Développer les usages et services numériques pour répondre aux attentes de la clientèle touristique.



Activité touristique de pleine nature à Najac



## Soutenir les filières par le développement d'un système de formation et d'enseignement supérieur performant

Le développement de la compétitivité des entreprises et la diversification des activités imposent de développer l'offre de formation sur le territoire et l'enseignement supérieur, ainsi que son adaptation à la demande locale.

Si la formation n'est pas directement un domaine de compétence d'un document d'urbanisme comme le SCoT, les conséquences en termes économiques et sociales du niveau de formation de la population ne peuvent être ignorées par le projet du SCoT, d'autant que les établissements de formation participent pleinement des polarités urbaines et de leurs flux.

Dans ce cadre, le SCoT met l'accent sur la nécessité d'engager une politique d'emploi, de recrutement et de formation en réponse aux besoins du territoire.

### Objectif 9 : Développer l'offre de formation et d'enseignement supérieur autour des sites de Rodez, Villefranche et Decazeville-Aubin

En particulier, l'objectif est d'articuler une offre de formation autour des sites de Rodez, Villefranche et Decazeville-Aubin, et, le cas échéant, sur d'autres sites adaptés, avec une importance spécifique pour l'enseignement supérieur. Cette articulation passera par le développement de résidences d'étudiants et d'apprenants.

La politique économique des collectivités pourra en outre comporter le soutien aux projets de recherche et de développement en lien avec les filières économiques du territoire, existantes ou à créer. Le développement du *campus des métiers* et des qualifications de l'industrie du futur en lien avec les acteurs économiques de la Mécanic Vallée vise à créer de nouvelles formations afin d'orienter le cursus scolaire en direction des métiers de demain et anticiper les nouvelles opportunités en matière d'emplois.

Enfin, le SCoT souligne l'importance du **développement de l'apprentissage** en lien avec les entreprises et les centres de formation, dans l'optique d'une meilleure préparation à la vie professionnelle et de participation à la compétitivité du territoire.

## Accompagner les mutations de l'économie agricole

L'agriculture et la filière agro-alimentaire qui lui est liée, sont des éléments fondamentaux qui constituent une des spécificités du territoire du Centre Ouest Aveyron.

Les espaces agricoles présentent une grande diversité de fonctions et de valeurs qu'il convient de préserver pour leurs bénéfices économiques et productifs, paysagers, écologiques, culturels et identitaires.

En effet, spécifiquement dans l'Aveyron, l'agriculture, constitue une filière économique d'importance, qui véhicule une image de qualité et qui retentit sur la plupart des activités du territoire (tourisme, qualité de vie, attractivité résidentielle, gastronomie, etc...).



Cependant, on observe une diminution du nombre d'exploitations et donc du nombre d'actifs agricoles ainsi qu'une diminution de la Surface Agricole Utile.

Ainsi, ce patrimoine commun, que sont les espaces agricoles, ont tendance à se fragiliser sur certains secteurs du territoire (érosion des sols, pression foncière, déprise agricole et enrichissement...).

Le SCoT vise à faciliter le développement du secteur agricole en préservant ses potentiels fonciers, en lui permettant d'évoluer et de valoriser ses productions, de développer les filières existantes et de créer de nouveaux modèles de développement.

### Objectif 10 : Préserver le foncier agricole et l'agriculture péri-urbaine

- Préserver le foncier agricole (en prenant en compte l'impact des grandes infrastructures) en déterminant dans le DOO une enveloppe maximale de consommation d'espace agricole pour l'urbanisation à long terme, et en évitant le morcellement des terres agricoles par l'urbanisation ;
- Prendre en compte certaines zones à enjeux agricoles spécifiques (la Chambre d'Agriculture ayant mis en relief les problématiques spécifiques des secteurs du Ségala autour du site de Conques, du Ségala autour de la RN 88, du Vallon, du bassin de Decazeville et de l'ouest du territoire) ;
- Préserver les sièges et assurer la pérennité des exploitations en maintenant des actifs agricoles, garantie d'une vie rurale dynamique et de paysages entretenus. Ce « projet agricole » du SCoT suppose ainsi de travailler sur la reprise et le transfert des exploitations agricoles, et donc sur le renouvellement des générations (bien que cela soit une compétence hors SCoT).
- Préserver l'accessibilité des exploitations agricoles et forestières (aménagement urbains compatibles avec les engins, chemins ruraux et chemins forestiers, etc...) ;
- Maintenir l'élevage pour entretenir les surfaces et garder les paysages ouverts dans les zones difficiles (pentes, causses, terres peu profondes) ;
- Travailler sur la préservation de l'agriculture périurbaine : maîtrise des effets de la périurbanisation, notamment le long des axes de circulation et en particulier autour de la RN88 ;
- Apporter un soin particulier à la qualité du bâti agricole et à son intégration paysagère

### Objectif 11 : Développer l'économie agricole en s'appuyant sur des productions de qualité à forte valeur ajoutée

- Soutenir les filières agricoles et agro-industrielles qui constituent un ensemble économique structurant pour l'ensemble du territoire ;
- Accompagner le développement des filières de transformation de productions agricoles locales avec notamment le confortement ou la création d'équipements structurants : abattoir municipal de Villefranche-de-Rouergue, ateliers de découpe et de transformation, légumerie, conserverie ...

- Encourager les circuits-courts et de proximité en favorisant le développement des plateformes d'approvisionnement local et de commercialisation, les magasins de producteurs ainsi que les marchés de plein vent et aux bestiaux ;
- Développer la qualité des productions agricoles pour créer de la valeur ajoutée : valorisation des filières existantes et émergence d'un modèle complémentaire autour de productions en bio, des produits locaux et le développement de productions comme le maraîchage.

Les productions de qualité reconnues, pour certaines fortement liées aux spécificités du territoire, doivent être mises en avant :

- Les produits Label Rouge et bénéficiant de l'IGP (Identification Géographique Protégée) : le veau d'Aveyron et du Ségala, l'agneau de l'Aveyron fermier élevé sous la mère, l'agneau laiton ;



- Les productions AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) : le vin de Marcillac et les fromages Roquefort, Bleu des Causses et Rocamadour ;

- Les vignobles ayant l'IGP vins d'Aveyron : Najac, Conques, Martiel ;

- La labellisation AB (Agriculture Biologique) sur les viandes, le lait et les productions de maraîchage ...

- Développer les productions annexes à l'agriculture, notamment dans le domaine énergétique, au travers du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles ou sur les délaissés, de la méthanisation, etc... (cf. axe 3) ;

### Objectif 12 : Accentuer les efforts pour une agriculture respectueuse de l'environnement

- Diminuer les pollutions et les impacts sur la ressource en eau ;
- Préparer l'évolution des pratiques et des productions agricoles en lien avec le contexte concurrentiel et le changement climatique.

## Développer une politique culturelle pour tout le territoire

Une attention particulière est également portée aux questions culturelles comme élément attractif pour la venue d'actifs et d'entreprises, mais également pour les populations plus anciennement présentes.

En effet, l'offre culturelle, qui doit naturellement prendre en compte les capacités du territoire, mais également **sa richesse et son identité historiques**, joue un rôle important dans la manière dont le territoire est perçu à l'extérieur, et donc sur son attractivité.

### Objectif 13 : Développer l'offre culturelle existante

- Cette politique culturelle territoriale pourra s'appuyer sur un réseau diversifié d'équipements : les musées de Rodez (Soulages, Fenaille, Denys-Puech, Cabrol, Trésor de Conques, Musée du Rouergue, Maison du Gouverneur...), la salle de spectacle de l'Amphithéâtre et la salle de grand spectacle du parc des expositions, le conservatoire à rayonnement départemental, le théâtre et le musée municipal Urbain Cabrol de Villefranche, ainsi que le projet de pôle culturel qui accueillera notamment la collection Panassié dédiée au Jazz.

Il est à noter également les antennes du conservatoire à Villefranche, Montbazens, Rignac et Rieupeyroux, le Centre Européen d'Arts et de Civilisation Médiévale de Conques et les actions du Decazevillois en matière de patrimoine, de lecture publique, de cinéma, de musique, de street art et d'art contemporain.

Enfin, les nombreux festivals du territoire complètent cette dynamique culturelle : l'Estivada, Le festival en Bastides, Les rencontres à la campagne, Mines de Jazz, le Roots'Ergue, ZicaBazac ...

Le développement d'une politique culturelle à l'échelle du territoire passe par :

- une mise en réseau des acteurs et des professionnels ;
- un soutien aux initiatives culturelles, au confortement des équipements existants ou en projet (pôles culturels, bibliothèques, théâtres, musées), en s'appuyant sur le patrimoine ainsi que sur la culture occitane, la langue, le chant, la danse...

Cette politique culturelle contribuera ainsi à l'attractivité du territoire, à son rayonnement et sera facteur de lien social.



*Le festival en Bastides*

**Synthèse des orientations de l'Axe 1 :**  
**« Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »**

**Développer l'attractivité du territoire en misant sur l'ouverture et les flux**

**Objectif 1 : Conforter la dynamique de développement et s'inscrire dans le phénomène de « métropolisation »**

- » Développer les connexions internes et externes : infrastructures routières, ferrées, numériques et réseaux de services ;
- » Développer une offre économique qui combine performance économique, qualité du cadre de vie et excellence environnementale
- » Mettre en œuvre une politique d'accueil des actifs : desserte numérique, mobilité, offre de logement diversifié, services de proximité ;
- » Développer les coopérations avec les territoires voisins et entre les différents espaces du territoire

**Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification**

**Objectif 2 : Renforcer l'attractivité économique en soutenant l'innovation et la diversification,**  
 » Travailler sur l'ensemble des ressources économiques du territoire (filières industrielles et de services, agriculture, tourisme, ...) et sur l'innovation, la diversification, la montée en gamme des activités et les nouvelles technologies

» Offrir aux entreprises des conditions de développement et d'installation optimale

**Objectif 3 : Permettre un « parcours résidentiel » économique sur le territoire**

- » Conforter l'offre en foncier et en immobilier adaptée à l'accueil des activités économiques pour permettre le développement économique de chaque secteur (offre diversifiée, accessibilité...)
- » Développer des principes d'économie de l'espace en utilisant au maximum les potentiels au sein des tissus urbains

**Objectif 4 : Créer une cohérence et une mise en réseau entre les espaces d'activité à l'échelle du territoire**

- » Elaborer un schéma hiérarchisé d'implantation des zones d'activités économiques du territoire du SCoT

**Inscrire le territoire à l'heure de l'économie numérique**

**Objectif 5 : Desservir en totalité le territoire en Très Haut Débit**

- » Décliner le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) établi par le SIEDA.

**Objectif 6 : Permettre à l'ensemble du tissu économique de bénéficier des nouveaux usages numériques**

- » Développer des équipements et services stratégiques (projet d'incubateur numérique à Rodez, réseau de tiers-lieux et d'espaces de co-working, e-administration, services, tourisme...)

**Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire**

**Objectif 7 : Renforcer l'offre touristique en favorisant sa diversité et sa qualité**

- » Développer l'offre d'hébergement
- » Créer une offre d'itinérance autour des différents chemins de randonnées
- » Renforcer le tourisme patrimonial
- » Développer le tourisme de pleine nature à partir d'un maillage du territoire avec des liaisons douces

**Objectif 8 : Accroître la notoriété des sites**

- » Développer le rayonnement du territoire et la valorisation de ses atouts et ressources à travers les marques « Aveyron » et « Occitanie » avec le label « Grands Sites d'Occitanie »
- » Développer un tourisme « d'expériences vécues » et renforcer les dynamiques touristiques
- » Mettre en réseau les sites touristiques et les labels

**Soutenir les filières par le développement d'un système de formation et d'enseignement supérieur performant**

**Objectif 9 : Développer l'offre de formation et d'enseignement supérieur autour des sites de Rodez, Villefranche et Decazeville-Aubin**

- » Engager une politique d'emploi, de recrutement et de formation ;
- » Développer des résidences étudiantes

**Accompagner les mutations de l'économie agricole**

**Objectif 10 : Préserver le foncier agricole et l'agriculture péri-urbaine**

- » Définir une enveloppe maximale de consommation d'espace agricole en évitant le morcellement des terres par l'urbanisation et en prenant en compte certaines zones à enjeux spécifiques (autour de Conques, du Vallon, du bassin de Decazeville et de l'ouest du territoire)
- » Maîtriser les effets de la périurbanisation, notamment le long des axes de circulation (autour de la RN88 notamment)

» Préserver l'accessibilité des exploitations agricoles et forestières

**Objectif 11 : Développer l'économie agricole en s'appuyant sur des productions de qualité à forte valeur ajoutée**

- » Développer la qualité des productions agricoles, les circuits-courts, développement de la filière bio et des labellisations
  - » Soutenir l'agri/agro-industrie et les activités de transformation comme ensemble économique structurant
  - » Inciter à la production énergétique (photovoltaïque sur bâti agricole, méthanisation...);
- Objectif 12 : Accentuer les efforts pour une agriculture respectueuse de l'environnement**
- » Diminuer les pollutions et les impacts sur la ressource en eau

**Développer une politique culturelle pour tout le territoire**

**Objectif 13 : Développer l'offre culturelle existante**

- » S'appuyer et soutenir les ressources culturelles existantes (musées, salle de spectacle et conservatoire de Rodez ; festivals, musée et théâtre de Villefranche ; actions du decazevois sur le patrimoine, lecture publique, cinéma et musique, Centre Européen de Conques) ;
- » Mettre en réseaux les acteurs et professionnels

## Axe 2 :

### « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »



L'organisation territoriale promue par le SCoT prend en compte les profondes évolutions du territoire et notamment la mobilité des personnes, des biens et des ressources qui incitent au changement d'échelle et de pratiques.

Cette organisation territoriale s'appuie sur un maillage équilibré entre les différentes fonctions et ressources du territoire (dans le cadre d'une « hiérarchisation des fonctionnalités »), autorisant des stratégies de connexions et de coopérations à développer.

*Mots clés : organisation territoriale et structuration des polarités ; mobilités ; flux internes et externes : un territoire connecté aux métropoles et territoires limitrophes; équilibres de développement – utilisation économe de l'espace ; habitat et consommation d'espace ; centres bourgs à reconquérir : des politiques ambitieuses à mettre en œuvre.*

## Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerce et services

### Objectif 1 : Parvenir à un maillage équilibré de tout le territoire par les différentes polarités

Le SCoT envisage un équilibre géographique des différentes fonctions du territoire au niveau des pôles principaux du territoire qui constituent le niveau pertinent d'articulation des activités résidentielles, économiques, commerciales et de services.

Cet équilibre s'organise autour d'une articulation et d'une connexion des différentes polarités entre elles, où chaque catégorie de pôles dispose d'une capacité de développement adaptée, réaliste et liée à sa vocation propre.

L'organisation des polarités du Centre Ouest Aveyron vise trois objectifs complémentaires :

- **Garantir sur le long terme le niveau d'équipements offerts aux populations.**

Pour chaque catégorie de pôles, le D.O.O. du SCoT définira les objectifs concernant les différentes fonctions que doivent remplir ces pôles à l'égard de leur population et des populations des secteurs qu'ils influencent.

Les développements à venir doivent **conforter le niveau d'équipements et de services de chaque pôle**, le territoire entendant multiplier les efforts pour que ce niveau minimum ne soit remis en cause nulle part.

- **Permettre une répartition équilibrée de ces équipements.**

L'objectif est que chaque secteur du territoire, urbain ou rural, ait accès de façon fluide et avec des temps de trajet les plus faibles possibles aux différents services offerts par les polarités du territoire : emploi, services à la population, enseignement, loisirs, culture, santé...

- **Organiser les développements du Centre Ouest Aveyron autour des différentes polarités du territoire.**

L'architecture des polarités du Centre Ouest Aveyron constitue la base de la programmation du SCoT : les développements résidentiels, économiques et de service s'appuieront sur elle pour définir la localisation, la forme et l'ampleur de leurs projets, et tiendront compte des objectifs particuliers de développement de chaque catégorie de pôles, tels que le DOO du SCoT les définit.

Pour parvenir à un maillage équilibré de tout le territoire par les différents pôles, le PADD s'appuie sur le niveau de services actuel ; une commune est ainsi considérée comme :

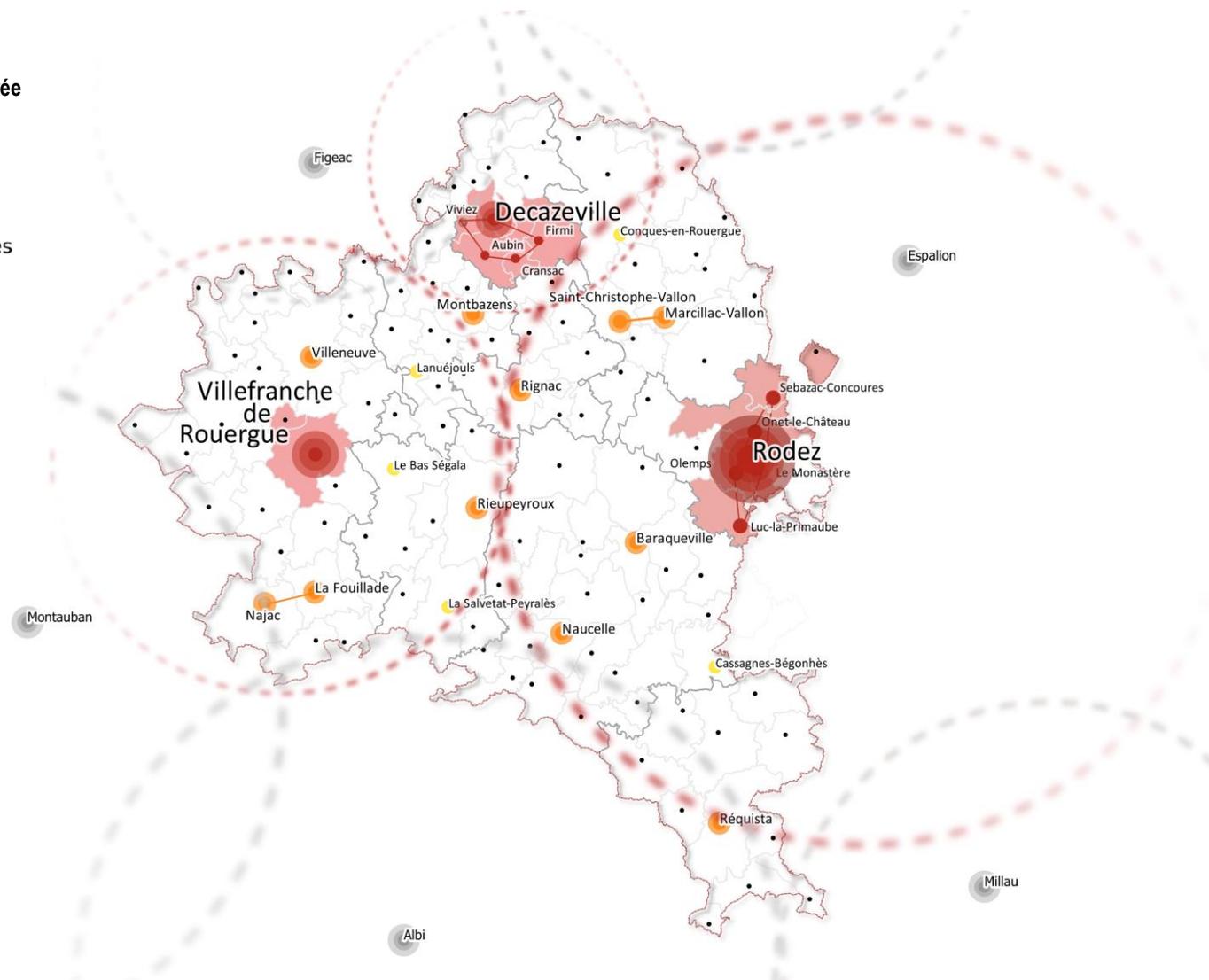
- Un **pôle de services supérieurs ou pôle principal** si elle possède des équipements rares ou spécialisés ou plus grands (hypermarché, lycée, hôpital ...)
- Un **pôle de services intermédiaires ou bourg-centre** si elle possède des équipements de gamme intermédiaires moins fréquents mais relativement nombreux (supermarché, collège, gendarmerie, opticien ...)
- Un **pôle de service de proximité** si elle possède des équipements de proximité correspondant aux 1ères nécessités des habitants (supérette, école, médecin généraliste...)

Un **village** dans tous les autres cas.

## Carte de Synthèse

Assurer une répartition géographiquement équilibrée  
entre emploi, habitat, commerce et services

-  Asseoir les pôles principaux
-  Mailler le territoire avec les bourgs-centres
-  Soutenir les pôles de proximité
-  Dynamiser les villages
-  Connecter aux polarités extérieures



## Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain

### Objectif 2 : Accueillir durablement 14 760 nouveaux habitants d'ici 2035 (soit atteindre 170 300 habitants)

L'objectif général du PADD est la **poursuite de la progression démographique observée depuis 2008, soit environ 170 300 habitants à l'horizon 2035** (environ 14 760 habitants de plus qu'aujourd'hui.)

Cette croissance doit permettre de limiter les effets du vieillissement de la population, l'objectif étant de mettre l'accent sur l'accueil de jeunes ménages et, plus généralement, de populations actives en complément de populations d'âge plus élevé.

La structuration des polarités du territoire s'intègre aux objectifs de développement démographique et résidentiel du SCOT, en organisant ce développement afin qu'il se fonde sur la diversité des espaces (urbains, péri-urbains, ruraux) du territoire et sur leur potentiel.

### Objectif 3 : Développer une politique d'économie de l'espace

Dans ce cadre, le SCoT vise à promouvoir un modèle de développement urbain qualitatif, autour de centres actifs, ce qui suppose à la fois des actions de reconquête des centres et de lutte contre la vacance, et un aménagement des extensions urbaines en lien avec le centre-village ou le centre-bourg.

Ces objectifs prennent donc en compte une **politique d'économie de l'espace**, à la fois en ce qui concerne les nouveaux quartiers qui devront être aménagés de façon plus dense, et l'importance des constructions à prévoir au sein du tissu urbain.

Dans cette hypothèse, la production de ces logements est envisagée :

- Pour 30%, au sein des enveloppes urbaines existantes (ce qui suppose une action forte sur la rénovation/requalification des logements vacants, l'utilisation des « dents creuses » et des friches, la densification et le renouvellement des tissus urbains) ;

Pour 70% en extension urbaine.

## Reconquérir les centres villes et centres-bourgs du Centre Ouest Aveyron

### Objectif 4 : Affirmer le rôle des centres

Le PADD du SCoT souligne l'importance des questions liées aux cœurs des villes, des bourgs et des villages.

La politique engagée par le SCoT est celle d'une « **double polarisation** » : vers les pôles du territoire, dans les conditions explicitées dans les pages qui précèdent, et vers les centres de ces pôles.

Le dynamisme du territoire suppose **des centres actifs et fréquentés**, ce qui se traduira par une politique de rénovation/requalification des logements vacants, d'utilisation des friches, des dents creuses, et d'aménagement urbain.

En particulier, le potentiel de développement résidentiel dans les espaces déjà urbanisés, très important, sera utilisé au maximum : son utilisation contribuera à la limitation de la consommation d'espace et à la qualité urbanistique et architecturale.

**Le rôle des centres sera affirmé** par un effort de localisation ou de relocalisation dans ces centres des commerces et des équipements publics, ainsi que des activités artisanales, sous condition de nuisances.

Cette politique fondamentale du SCoT se marquera notamment par :

- Le développement d'une **politique de l'habitat** prenant en compte aussi bien les espaces urbains que les espaces ruraux, les centres que les nouveaux quartiers. Cette politique de l'habitat conduit à préconiser que les territoires se dotent d'outils opérationnels de programmation (Programmes Locaux de l'Habitat - PLH) ;
- Un effort spécifique en direction de la reconquête des centres anciens, centres de villages par des politiques articulées (habitat, services, équipements, aménagement urbain, commerce et activités économiques) permettant de développer l'attractivité de ces espaces ;
- Le réinvestissement des **logements vacants**, qui suppose l'utilisation d'outils spécifiques de rénovation/requalification de l'habitat, en termes de confort et d'énergie ;

- Le développement de la **mixité sociale** (accession, locatif libre, logements à prix maîtrisés, locatif social) et générationnelle, notamment dans les centres. Cette politique d'accueil doit permettre d'adapter le territoire aux réalités de la démographie scolaire.

### Objectif 5 : Repenser la politique des services pour s'adapter aux nouveaux besoins

S'agissant plus spécifiquement des **services à la population**, facteurs d'animation de la vie sociale, cette stratégie implique :

- D'offrir un haut niveau d'équipements et de services dans tous les domaines (santé, éducation, petite enfance, sports, loisirs, culture) dans un environnement de qualité ;
- De développer des équipements pouvant assumer plusieurs fonctions et les mettre en réseau en s'appuyant sur la mobilité des personnes et des ressources (en lien avec le schéma de services de l'Aveyron) ;

Les services à la population tiennent compte des différentes catégories de polarités du territoire, ce qui permet de déterminer la « maille » des équipements et services à développer, et notamment :

- **Les réseaux de services de santé.** Le CHR de Bourran à Rodez joue un rôle structurant à l'échelle départementale et au-delà, en articulation avec les équipements de Decazeville et de Villefranche, dont il importe de préserver le potentiel et les moyens.  
En addition, une attention particulière sera accordée au développement des Maisons de Santé pluri-professionnelles dans tout le territoire et à l'organisation d'une offre de soins de proximité.
- **Les réseaux des structures de formation**, qui jouent un rôle essentiel dans la vie des villages, des bourgs et des villes ;
- **Les équipements culturels, sportifs et de loisirs** en lien avec la politique touristique, en prenant en compte les espaces voisins.

Dans cet objectif, une réflexion pour repenser la politique des services en tenant compte des besoins, y compris liés au vieillissement de la population (adaptation des logements, services spécifiques, conditions de mobilité) sera impulsée à l'échelle du Centre Ouest Aveyron.

## Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones d'activités commerciales périphériques

Le développement commercial non maîtrisé de ces dernières années a entraîné la perte de nombreux commerces, le développement des zones périphériques et l'affaiblissement des centres avec une augmentation importante de la vacance commerciale notamment à Decazeville et Villefranche-de-Rouergue.

Ainsi, l'extension des zones commerciales contribue au déplacement de l'animation urbaine des centres historiques vers les nouvelles zones commerciales périphériques et à l'augmentation du trafic sur les axes principaux.

L'importance des questions de reconquête des cœurs de villes, de bourgs et des villages a été soulignée. Dans ce cadre, le SCoT vise à renforcer les commerces de centre-ville dans les pôles majeurs de consommation tout en développant la proximité et la limitation des déplacements contraints, en maintenant les commerces et les services de première nécessité dans les villages et notamment ceux qui sont éloignés des pôles commerciaux. Le SCoT définit ainsi comme objectif :

### Objectif 6 : Revitaliser et conforter les commerces des centres-villes des pôles, des bourgs et des villages

- Privilégier les implantations de commerces dans les centres en développant une stratégie commerciale de maintien du commerce de centre-bourg, centre-ville et quartier et favorisant l'accessibilité des populations aux centres;
- Limiter le développement des implantations commerciales périphériques ;
- Renforcer la lisibilité de l'offre commerciale et de services au cœur des communes ;
- Préserver les linéaires commerciaux notamment dans les pôles principaux et les emplacements phares de la tertiarisation (angles de rues, longues surfaces de vitrine) ;
- Agir pour lutter contre la vacance commerciale en envisageant le remembrement commercial pour offrir aux centres villes anciens des surfaces de vente plus fonctionnelles.

### Objectif 7 : Maintenir l'équilibre commercial selon la polarisation existante et limiter les concurrences territoriales

- Stabiliser la structuration de l'offre commerciale selon la polarisation hiérarchisée des pôles principaux, des bourgs-centres et des pôles de proximité ;
- Eviter la dispersion du commerce afin de conforter les effets de centralité ;
- Développer la complémentarité (et non pas la concurrence) des commerces à différentes échelles (entre centre-ville et périphérie, entre pôles principaux et pôles relais et entre les trois pôles principaux)

Quatre niveaux de polarités commerciales ont été identifiés dans le diagnostic. Le DOO donnera les localisations préférentielles et précisera les objectifs à atteindre en fonction des perspectives de développement au regard des critères inscrits dans le code de l'urbanisme.

### Objectif 8 : Soutenir l'activité commerciale locale en favorisant le commerce de proximité

- Valoriser les marchés de plein vent et les marchés de pays ;
- Développer les circuits-courts et le commerce direct de produits agricoles pour valoriser les produits locaux ;
- Développer des activités à l'image des commerces multiservices ou de commerces itinérants pour maintenir une animation dans les villages n'ayant plus de commerce.

### Objectif 9 : Améliorer la qualité de l'aménagement et l'insertion paysagère des espaces commerciaux

- Desservir les espaces commerciaux par le réseau de transport collectif lorsqu'il est présent et les connecter aux centres avec des liaisons douces (pistes cyclables, chemins piétonniers etc.)
- Améliorer l'architecture et l'environnement paysager des ensembles commerciaux existants et futurs ainsi que des entrées de villes
- Encourager la mutualisation des stationnements entre les différents usages (habitat, commerce, pôles d'emplois ...).

Le DOO précisera les conditions d'implantation des équipements commerciaux en privilégiant une consommation économe de l'espace, notamment en entrée de ville, compacité des formes urbaines, utilisation prioritaire des surfaces commerciales vacantes, optimisation des surfaces de stationnement..., l'accessibilité par les modes actifs et la desserte par les transports collectifs, la qualité environnementale, architecturale et paysagère.

## Favoriser les mobilités des personnes et des marchandises tout en maîtrisant les impacts environnementaux

Le scénario retenu pour le P.A.D.D. du SCoT est celui d'un territoire connecté ; cette orientation conduit à favoriser la mobilité des personnes et des biens au travers des liaisons physiques (aériennes, ferrées, routières) et virtuelles (numérique, téléphonie...)

La fluidité des transports et des déplacements :

- Conditionne le développement du Centre Ouest Aveyron, les transports et les déplacements jouant un rôle essentiel dans la compétitivité et l'équilibre du territoire ;
- Conditionne également le maillage du territoire et de son accessibilité à toutes les échelles (au niveau des bassins de vie internes au Centre Ouest Aveyron, au niveau du territoire, de la Région) ;
- Et permet de donner corps aux objectifs environnementaux du SCoT, puisque les transports représentent 31 % des consommations énergétiques totales du territoire : l'évolution des modes et des systèmes de transport est donc un élément fort de limitation des impacts environnementaux du développement.

L'enjeu est donc d'améliorer les liaisons internes et externes tout en agissant pour une mobilité moins carbonée.

## Objectif 10 : Intégrer la mobilité dans une stratégie d'aménagement durable du territoire

- **Réduire les besoins de déplacement en favorisant les proximités**

La maîtrise de l'énergie liée à la mobilité passe d'abord par une réflexion sur les besoins de déplacements des personnes et des biens.

L'un des enjeux majeurs est de réduire les distances entre les lieux de domicile, de travail et les services, et donc les contraintes de déplacement en développant des villes et bourgs "des proximités" favorables aux modes doux. Ainsi, pourra être visé une optimisation de la mobilité : meilleur usage des transports collectifs, des modes alternatifs à la voiture et diminution du nombre de déplacements secondaires réalisés quotidiennement grâce à la proximité des services.

Cela passe par le **renforcement du maillage du territoire entre les pôles principaux, les bourgs-centres et les pôles de proximité en recentrant le développement urbain, en maintenant les équipements et services publics présents.**

Un des leviers en milieu rural est de **développer la multifonctionnalité des lieux et l'itinérance des services pour limiter les besoins de déplacements et permettre un accès pour tous** (Maisons des services réparties sur le territoire, tiers lieux, commerces et services ambulants...)

L'objectif est de renforcer le lien urbanisme / déplacement dans les outils de planification et en amont des projets. L'objectif est de diminuer les nuisances sonores et les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements et ainsi d'améliorer la qualité de l'air.

## Objectif 11 : Développer les transports collectifs et valoriser l'intermodalité

- **Mettre en cohérence les offres de transports accessibles aux usagers**

Il convient en premier lieu de développer une offre cohérente entre les différents EPCI du SCOT et les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité gestionnaires des réseaux de Transports (Conseil Régional, Rodez Agglomération, Decazeville Communauté), en développant notamment les possibilités d'inter-connexion et d'intermodalité.

Un des enjeux du SCOT est donc de faciliter les connexions en transport en commun à partir et vers les pôles de déplacements ainsi que la possibilité d'utiliser plusieurs modes de déplacements pour réaliser ce parcours. Il est donc primordial de **favoriser la coopération inter- communautaire pour une mise en cohérence des politiques de mobilité et d'intermodalité.**

L'objectif est de créer un **réseau de Pôles d'Echanges Multimodaux sur les différents pôles du territoire** avec une localisation optimale en centralité ainsi que des aménagements et services afin de favoriser l'intermodalité.

- **Améliorer la desserte interne du territoire en Transport en Commun**

L'objectif est d'envisager une «hiérarchisation» des réseaux de Transports Collectifs et une meilleure connexion aux pôles du territoire.

Différentes actions sont à engager :

- **Développer ou conforter en premier lieu les réseaux de transports collectifs urbains existants ou à créer** éventuellement à Villefranche-de-Rouergue. Ce maillage est à développer en lien avec la création des pôles d'échanges multimodaux.
- **Développer l'offre entre les polarités avec des cadences journalières adaptées aux horaires.** Cela passe par développer notamment les lignes principales de manière efficiente et surtout une connexion à l'aéroport depuis Rodez, Decazeville et Villefranche ;
- **Proposer une offre de transports collectifs à destination des touristes**, notamment avec le développement de connexions vers et à partir des sites touristiques avec l'aéroport et les gares Cransac, Conques, Najac, Rodez, Villefranche-de-Rouergue, GR65... ;
- **Maintenir le service de Transport à la Demande** en heures creuses, en complément de lignes régulières pour certaines communes ou comme moyen de rabattement vers les pôles d'échanges multimodaux



Réseau de Transport Urbain du Bassin

## Objectif 12 : Développer la pratique des modes actifs et l'utilisation partagée de la voiture

L'utilisation de la voiture en milieu rural est indispensable, cependant les déplacements inférieurs à 5 km représentent une part conséquente des déplacements qui pourraient être effectués différemment.

- **Renforcer et mailler le réseau de circulations douces**

- **Développer les circulations douces dans les aménagements urbains pour les déplacements quotidiens** (chemins piétons et cycles sécurisés, parkings vélos...)

- **Inciter au développement, à l'échelle des pôles, de PDE/PDA (Plans de déplacements des Entreprises / des Administrations) et de schémas de circulations douces ;**
- **Développer le cyclotourisme par une amélioration des infrastructures et services** (vélo route voies vertes du schéma régional, GR65, GR62, services de location de vélos, notamment à assistance électrique, hébergements...).

Par ailleurs, les grands équipements de commerces et de loisirs, les sites stratégiques de développement et de renouvellement urbain doivent être accessibles en vélo.



Location de VTT à assistance électrique

- **Favoriser la pratique du covoiturage et expérimenter d'autres alternatives** : l'autostop, l'autopartage entre particuliers ou avec les collectivités
- **Définir de nouvelles localisations des aires de covoiturage** à chaque croisement d'axes stratégiques et en faire de véritables pôles intermodaux (parking vélo, borne de recharge électrique, arrêt de bus ...)
- Favoriser la mise en relation des covoitureurs à travers une ou des plateforme(s) numérique(s) et conforter les initiatives existantes ;
- **Etendre le système d'autostop organisé Rézo Pouce** à tout le territoire ;
- Valoriser et développer le maillage des bornes de recharges électriques.

### Objectif 13 : S'engager dans un "smart territoire"

Les changements de pratiques autour de la mobilité doivent être incités par une facilité d'accès et une appropriation de la part de chacun sur les possibilités offertes au sein du territoire ainsi que par une meilleure connexion entre les pôles de déplacements.

Un des objectifs clés est de développer l'information de la population sur les possibilités offertes en matière de mobilité et de mettre en réseau les habitants.

Cela passe par le développement de campagnes de sensibilisation autour de la promotion de la mobilité durable ainsi que des guides autour des déplacements, des événements ou encore une plateforme de mobilité en ligne.

De plus, le développement d'outils connectés permet d'optimiser le réseau (système de réservation interne pour permettre d'augmenter les lignes desservies, panneaux d'affichage pour covoiturage...).

Par ailleurs, le développement des services touristiques est à mettre en lien avec l'offre de transport (informations adaptées, séjours clé en main et application sous format smartphone...)

### Objectif 14 : Améliorer les déplacements internes et externes pour désenclaver le territoire

L'accessibilité du territoire Centre Ouest Aveyron entre ses différents bassins de vie et vers les territoires limitrophes est un enjeu majeur.

Le SCOT doit favoriser une dynamique d'articulation permettant de desservir l'ensemble du territoire, notamment vers et entre les pôles, les zones d'activités et les territoires aux franges, ayant pour but de créer une accessibilité routière optimale.

L'enjeu est donc ici d'organiser les déplacements et les infrastructures de communication.

Dans ce cadre, le SCoT met l'accent sur les objectifs de fluidification et désenclavement du territoire dans tous les domaines, autant sur les infrastructures que les services de transport susceptibles de participer à cette stratégie.

- **Améliorer les lignes ferroviaires et les gares existantes**

Un enjeu majeur pour le territoire est de maintenir l'offre ferroviaire existante pour conserver une connectivité vers Paris et Toulouse en premier lieu, mais également pour faciliter les déplacements quotidiens.

Pour développer l'utilisation de ces infrastructures, une réflexion, en lien avec le futur SRADDET, est à engager sur l'adaptation des horaires pour correspondre aux besoins de la population, notamment pour la population active (cadencement en fonction des horaires de travail, liaisons inter-cités avec une augmentation des dessertes des gares locales vers Paris et Toulouse, train de nuit).

Le développement du transport par fret est également à soutenir avec par exemple la création d'une plateforme de fret et ferroutage dans le bassin Decazeillois.

- **Fluidifier et sécuriser les déplacements en interne, notamment entre les trois pôles du territoire**

Le 1er objectif est de renforcer et fluidifier les liaisons entre Rodez, Villefranche-de-Rouergue et Decazeville.

Sont considérés comme stratégiques pour le territoire :

- La création d'un contournement de Villefranche-de-Rouergue avec la rocade sud,
- Le contournement nord de Rodez qui permet une meilleure connexion à l'aéroport et un raccordement direct de la RD840 à la RN88 dans une perspective d'amélioration de l'axe Toulouse/Lyon et de l'axe Brive méditerranée

Autres aménagements importants pour le territoire :

- Le projet de l'aménagement de la RN88 en traversée de Rodez ;
- Le maillage périphérique des routes communales, communautaires et départementales de l'agglomération de Rodez (aussi nommé maillage inter-quartiers) avec une liaison nord-ouest et une liaison sud.

- **Améliorer les connexions routières externes**

*L'axe Toulouse/Montauban/Brive*

- Aménager/sécuriser/fluidifier les infrastructures existantes pour améliorer les liaisons entre Villefranche/ouest du territoire du SCoT et l'A20/Montauban via Caussade, vers la gare TGV ;
- Aménager/sécuriser/fluidifier les infrastructures existantes pour faciliter l'accès à l'A20/Brive La Gaillarde via Figeac.

*L'axe Brive / Decazeville / Rodez / Méditerranée (Mécanic-vallée)*

- Confortement de l'aéroport de Rodez ;
- Aménager/sécuriser/fluidifier les dépassements sur la RD840.

*L'axe Toulouse/Lyon :*

- Amélioration de la RN88 avec la finalisation de la connexion à 2x2 voies Rodez/Albi et contournement de l'agglomération de Rodez pour finaliser l'axe régional structurant;
- Inscrire le projet d'aménagement progressif de la liaison vers l'A75 Rodez/Séverac ;

*Vers Aurillac et Millau :*

- Aménager les infrastructures existantes pour améliorer la desserte du nord du territoire du SCoT via Decazeville vers Aurillac ;
- Améliorer la connexion du pôle de Rodez (et notamment du sud de l'agglomération, en lien avec le projet de Parc des Expositions) vers Millau via la RD911.

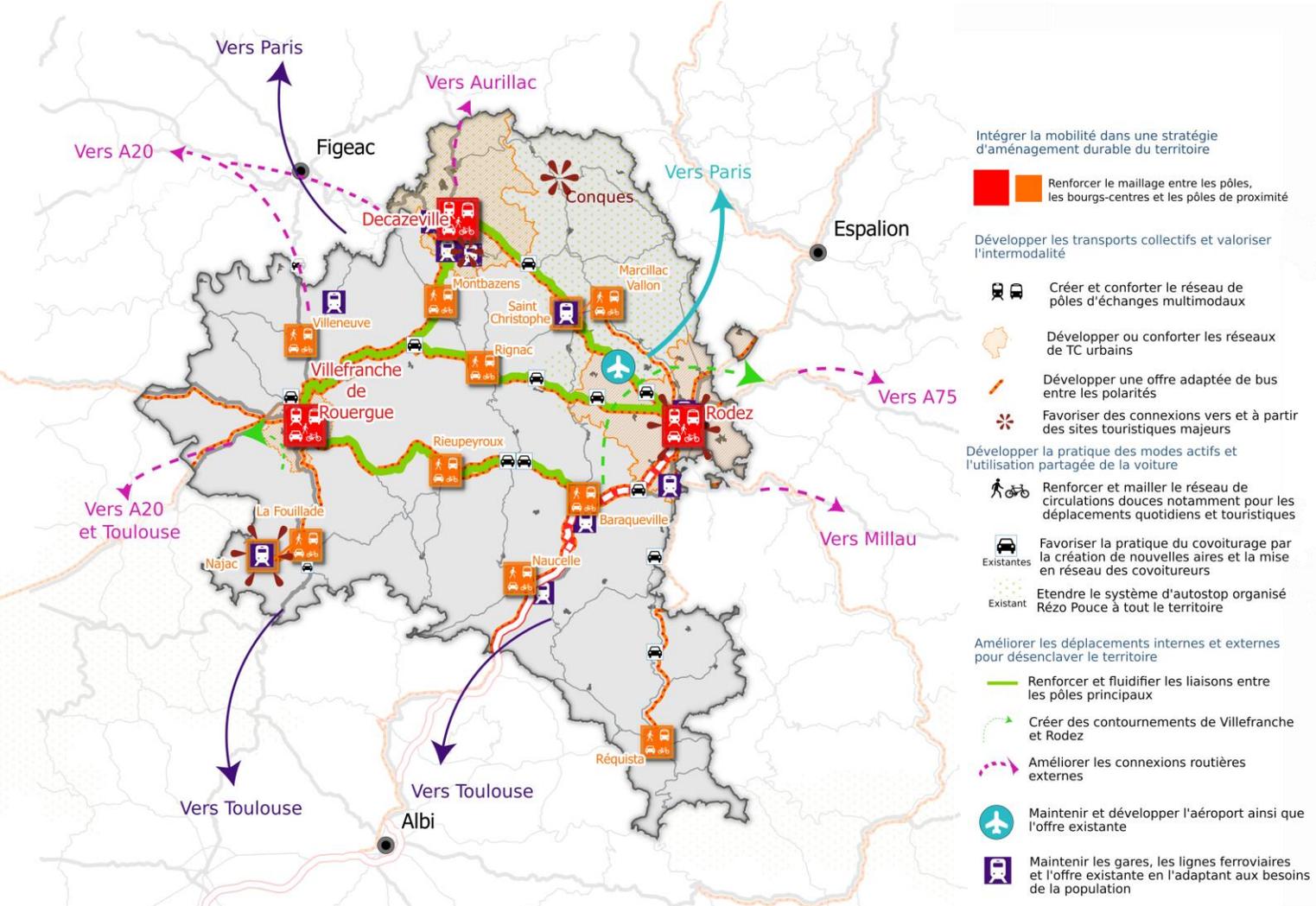
- **Maintenir et conforter l'aéroport**

L'aéroport est également une infrastructure stratégique pour le désenclavement du territoire qu'il convient de maintenir et conforter, tant la liaison vers Paris que vers les autres destinations.

De même, les liaisons aériennes de dimensions européennes sont à conforter dans une perspective de développement économique et touristique ainsi que pour le développement du fret léger.

Le D.O.O précisera cette politique territoriale.

Favoriser les mobilités tout en maîtrisant les impacts environnementaux



## Synthèse des orientations de l'Axe 2 :

## « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »

Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services

- Objectif 1 : Parvenir à un maillage équilibré de tout le territoire par les différentes polarités**
- » Conforter le niveau d'équipements et de services de chaque pôle selon sa fonction (Pôle principal, bourg-centre ou pôle de proximité)
  - » **Asseoir les pôles principaux de Rodez, Villefranche de Rouergue et Decazeville** : enjeux de renforcement de l'attractivité, d'augmentation du nombre d'habitants, diversification des types de logements...
  - » **Mailler le territoire avec les bourgs-centres** : viennent en appui de l'offre proposée sur les polarités principales (service public, commerces, accueil d'entreprises...)
  - » **Soutenir les pôles de proximité** : viennent en complément des bourgs-centres et limitent les déplacements (service de 1<sup>ère</sup> nécessité) ;
  - » **Dynamiser les villages** : maintenir la population et les commerces de proximité, soutenir les lieux d'animations de la vie sociale locale

Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain

- Objectif 2 : Accueillir durablement 14 760 nouveaux habitants d'ici 2035** (soit atteindre 170 300 habitants)
- » Organiser le **développement démographique selon la structuration des polarités**
- Objectif 3 : Développer une politique d'économie de l'espace**
- » **Réduction importante de la vacance** ;
  - » **Aménager plus qualitativement et plus densément les nouveaux quartiers** ;
  - » **Aménager les extensions en lien avec les centres** (1/5<sup>ème</sup> de logements neufs dans les enveloppes urbaines et 4/5<sup>èmes</sup> en extension urbaine)

Reconquérir les centres-villes et centres-bourgs

- Objectif 4 : Affirmer le rôle des centres**
- » **Relocaliser les commerces, équipements publics, services, activités artisanales dans les centres** ;
  - » **Développer une politique de l'habitat** : préconiser la création de PLH, reconquête des centres anciens, lutte contre la vacance, mixité sociale ;
- Objectif 5 : Repenser la politique des services pour s'adapter aux nouveaux besoins**
- » **Offrir un haut niveau d'équipements et de services dans tous les domaines**
  - » **Développer des équipements multi-fonctionnels et les mettre en réseau** (en lien avec le schéma de services de l'Aveyron)

Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones d'activités commerciales périphériques

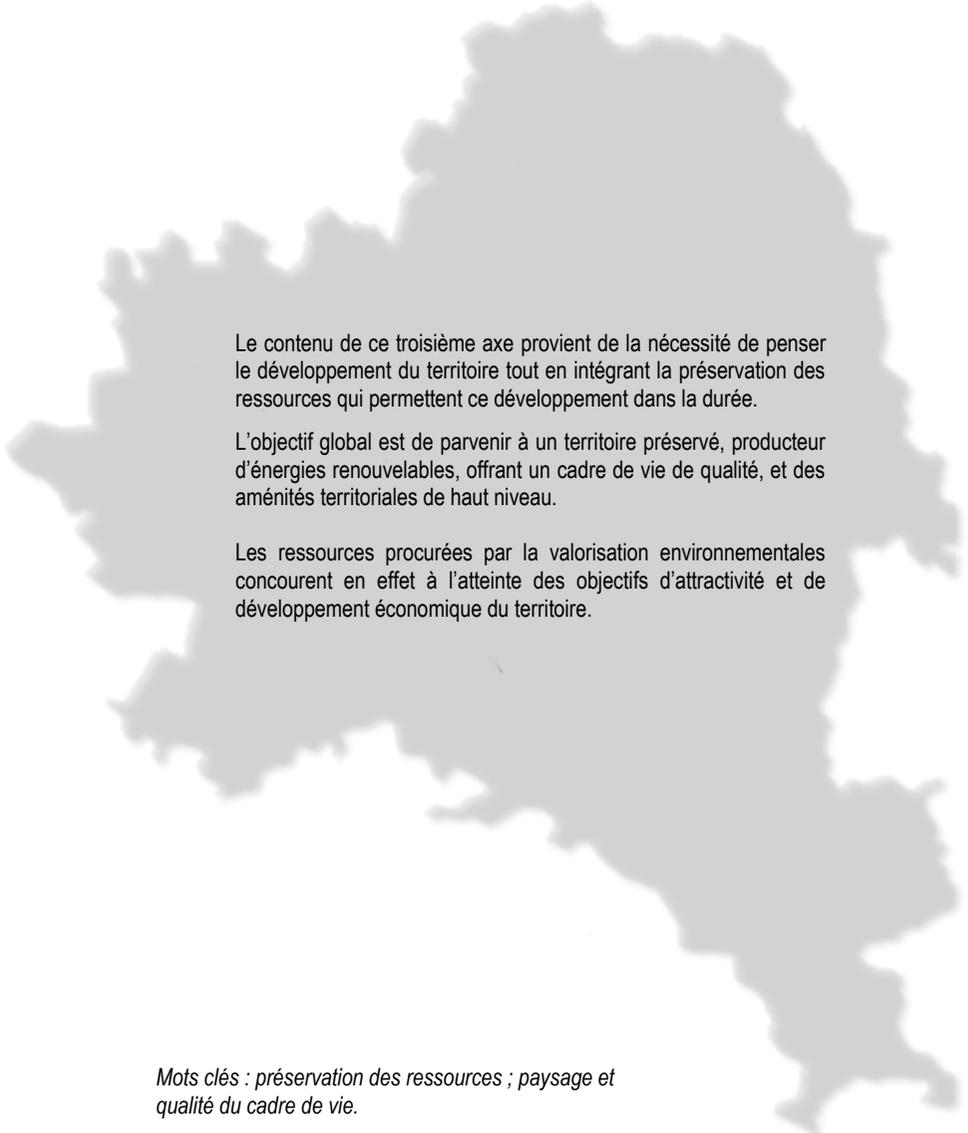
- Objectif 6 : Revitaliser et conforter le commerce des centres-villes des pôles, des bourgs et des villages**
- » **Maintien des commerces dans les centres**,
  - » **Éviter les développements en périphérie**,
  - » **Préserver les linéaires commerciaux et lutter contre la vacance commerciale**
- Objectif 7 : Maintenir l'équilibre commercial selon la polarisation existante**
- » Structurer l'offre commerciale selon les différents pôles et éviter la dispersion commerciale pour conforter les effets de centralité
- Objectif 8 : Soutenir l'activité commerciale locale et favoriser le commerce de proximité** (marchés, circuits-courts, produits locaux)
- Objectif 9 : Améliorer la qualité et l'insertion paysagère des espaces commerciaux** (entrées de ville, mutualisations des stationnements...)

Favoriser les mobilités des personnes et des marchandises tout en maîtrisant les impacts environnementaux

- Objectif 10 : Intégrer la mobilité dans une stratégie d'aménagement durable du territoire**
- » **Réduire les contraintes de déplacement** : maintenir les équipements et services publics de proximité ;
- Objectif 11 : Développer les transports collectifs et l'intermodalité** :
- » Connexions entre les pôles (transports en commun, connexion à l'aéroport et aux gares) ;
- OBJECTIF 12 : Développer la pratique des modes actifs et l'utilisation partagée de la voiture**
- » Développer les circulations douces, cyclotourisme, aires de co-voiturages ;
- OBJECTIF 13 : S'engager dans un smart-territoire**
- » Sensibiliser et faciliter l'accès du public aux mobilités douces et durables ;
- OBJECTIF 14 : Améliorer les déplacements internes et externes pour désenclaver le territoire**
- » **Améliorer les connexions internes** (ex. contournement de Villefranche de Rouergue avec la rocade sud et le contournement nord de Rodez), **et externes** :
    - L'axe Toulouse/Montauban/Brive : via Caussade et via Figeac ;
    - L'axe Brive Decazeville Rodez Méditerranée (Mécanic-vallée)
    - L'axe Toulouse/Lyon :
    - Vers Aurillac et Millau :
      - améliorer la desserte du nord du territoire du SCoT via Decazeville vers Aurillac ;
      - améliorer la connexion du pôle de Rodez vers Millau via la RD911
  - » **Maintenir et conforter les lignes ferroviaires et les gares existantes** (lignes ferroviaires vers Toulouse et Paris)
  - » **Maintenir et conforter l'aéroport** avec sa dimension européenne.

## Axe 3 :

**« Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »**



Le contenu de ce troisième axe provient de la nécessité de penser le développement du territoire tout en intégrant la préservation des ressources qui permettent ce développement dans la durée.

L'objectif global est de parvenir à un territoire préservé, producteur d'énergies renouvelables, offrant un cadre de vie de qualité, et des aménités territoriales de haut niveau.

Les ressources procurées par la valorisation environnementales concourent en effet à l'atteinte des objectifs d'attractivité et de développement économique du territoire.

*Mots clés : préservation des ressources ; paysage et qualité du cadre de vie.*

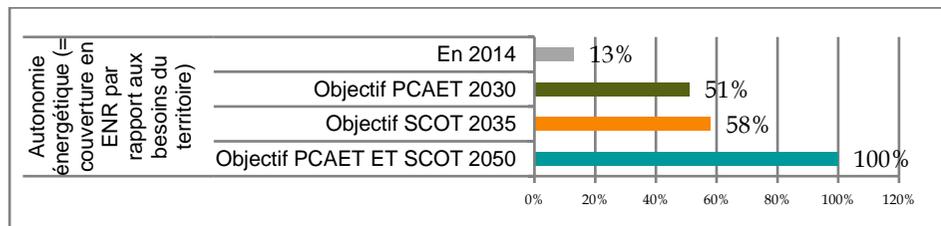
## S'engager dans la transition énergétique : vers un «Territoire à Énergie POSitive »

Le changement climatique, la raréfaction et le renchérissement des ressources fossiles remettent en cause le modèle de développement passé et appellent de nouvelles dynamiques pour assurer le développement soutenable et harmonieux du territoire. Cela permettra de répondre à la fois à des priorités nationales, régionales et réglementaires, mais aussi à des intérêts collectifs territoriaux en favorisant la stabilisation voire la diminution d'une facture énergétique et en développant une économie locale circulaire basée sur la maîtrise des énergies consommées et sur la production d'énergies renouvelables.

Le SCoT s'aligne sur l'objectif de la région Occitanie 2050 de "devenir la première région à énergie positive d'Europe" ce qui signifie de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et les couvrir intégralement par les énergies renouvelables produites localement.

Le Centre Ouest Aveyron s'inscrit ainsi résolument dans une trajectoire de transition énergétique en se dotant d'un cadre stratégique volontaire avec la mise en œuvre d'un **Plan Climat Air Énergie Territorial mutualisé**.

**L'objectif du SCoT est de tendre vers un "Territoire à Énergie POSitive", à l'horizon 2050. Pour s'aligner sur cette trajectoire, l'objectif est donc d'atteindre un niveau d'autonomie énergétique de 58% en 2035.**



La transition énergétique est une démarche transversale aux orientations du SCoT. Les objectifs sont à mettre en œuvre de manière complémentaire, au travers des autres objectifs, de développement urbain, des opérations d'aménagement, d'organisation des mobilités, en matière d'aménagement, d'habitat, d'équilibre des espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le DOO précise les objectifs chiffrés à atteindre et les moyens de les atteindre, en cohérence avec les autres objectifs du PADD. Cette transition implique une mobilisation de tous (pouvoirs publics, opérateurs professionnels, citoyens) pour rendre ces objectifs opérationnels.

### Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique du territoire et les émissions de gaz à effet de serre

La poursuite des objectifs de sobriété et d'efficacité énergétique vise simultanément la réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques dont les principales sources sont les deux secteurs les plus consommateurs d'énergies fossiles : les transports, notamment internes au territoire, et le résidentiel.

**L'objectif est donc de réduire de 24 % la consommation d'énergie finale et de 67% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035.**

Pour atteindre ces objectifs, une palette d'action est à mettre en œuvre :

- **Agir sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme** (limitation de l'étalement urbain, développement d'un urbanisme durable, reconquête des centres-bourgs, densification et éco-quartiers...)

Objectifs	à 2035
<b>Réduction consommation énergie finale totale</b>	<b>-24 %</b>
<i>Résidentiel</i>	<b>-29 %</b>
<i>Tertiaire</i>	<b>-0,3 %</b>
<i>Industrie</i>	<b>-20 %</b>
<i>Agriculture</i>	<b>-15 %</b>
<i>Transport</i>	<b>-30 %</b>

Source : PCAET COA

- **Agir sur le patrimoine et le résidentiel** (amélioration de la performance énergétique du bâti, massification de la rénovation énergétique des bâtiments, développement des constructions écologiques et remplacement des modes de chauffage non efficaces, optimisation de la gestion des réseaux d'éclairage public...). La mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat est encouragée en tant que guichet unique pour accélérer les projets.

- **Agir sur les transports et les mobilités** (politique de maîtrise de l'usage de la voiture individuelle : outils numériques, report vers les modes doux, amélioration des transports collectifs, développement de l'usage partagé de la voiture individuelle et mise en réseau des habitants...).
- **Développer l'économie circulaire et l'éco-industrie** autour d'enjeux forts : **alimentation, construction, filières locales, énergie, récupération de chaleur, déchets**, etc.

- **Agir sur le secteur agricole** (diminution des consommations et des polluants, développement des circuits-courts, création de valeur ajoutée sur les produits locaux, émergence de pratiques agro-écologiques...)

## Objectif 2 : Développer la production d'énergies renouvelables locales

A l'horizon 2035, grâce à la production d'énergies renouvelables locales, les objectifs sont de couvrir:

- **50 % des besoins de chaleur** (cette couverture était de 22% en 2014)
- **180 % des besoins d'électricité** (cette couverture était de 19,2% en 2014).

Ces objectifs ont été définis par rapport au potentiel important du territoire.

La production d'électricité d'origine renouvelable dispose des capacités prévues au schéma de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REN) grâce au nouveau transformateur prévu à Onet-le-Château.

Le SCoT prône également un modèle de développement qui s'appuie sur les richesses et les singularités du territoire. Ces orientations seront concrétisées par la mise en œuvre d'outils de type fiche-action dans les PCAET, les plans paysages ou des chartes paysagères abordant la question des relations entre paysage, patrimoine et énergie.

L'objectif de production d'énergie passe par :

- **Favoriser la production énergétique domestique** à usage d'autoconsommation (solaire, petit éolien, puits de chaleur...) grâce à des opérations-témoin à énergie positive. Cette production permet de lever une partie des contraintes liées au réseau existant et diminue les impacts paysagers par rapport à de plus grandes installations.

- **Conforter les stratégies de développement de toutes les filières renouvelables**; en particulier, en favorisant la valorisation des potentiels importants de production d'électricité avec les installations photovoltaïques et de chaleur avec le développement de la filière du bois-énergie.

L'**énergie photovoltaïque** est la plus importante en termes de potentiel, toutes énergies renouvelables confondues. Le SCoT encourage ainsi le développement des installations photovoltaïques avec des projets de qualité esthétique et architecturale qui s'intègrent de façon satisfaisante et harmonieuse dans leur environnement ainsi que le souci de compatibilité avec les enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux pour les projets qui impactent les usages du sol.

De même pour la **filière éolienne**, le D.O.O. intégrera les principaux enjeux et points de vigilance ainsi que des recommandations pour développer des projets en cohérence avec les objectifs du territoire (spécificité ou typicité d'un territoire, protection écologique, co-visibilité sur un site classé, inscrit ou un

monument historique, etc.). Les projets de types coopératifs (participatifs ou citoyens) permettant des retombées économiques locales seront à privilégier.

**La géothermie** est également une filière à étudier et à favoriser dès lors que les bâtiments à construire ou à rénover ont des besoins de chaleur et de rafraîchissement.

Ces développements seront poursuivis par les collectivités, sous réserve des enjeux patrimoniaux, environnementaux ou paysagers.

- **Créer des réseaux de chaleur dans les villes ou les bourgs** où la densité résidentielle et économique le permet et étendre des réseaux installés (Cransac, Decazeville, Onet-le-Château, Pruines, Rodez) en favorisant la géothermie et les chaufferies-bois.

- **Valoriser la ressource forestière pour des usages de construction et de chauffage**, rendue plus pertinente encore par la Réglementation Thermique - RT 2020.

Ces filières sont prioritaires à court et moyen terme, mais le SCoT veille à ne pas faire obstacle au développement de nouvelles filières ou de technologies émergentes.



Reconversion d'une friche industrielle en centrale photovoltaïque permettant d'alimenter 6000 foyers à Decazeville-Aubin



Installation d'un réseau de chaleur bois à Pruines alimentant l'école, la mairie et la salle des fêtes

## Objectif 3 : Adapter le territoire et les activités socio-économiques face aux changements climatiques

Le SCoT anticipe la nécessité d'adaptation du territoire au changement climatique en agissant sur des enjeux forts avec des impacts déjà perceptibles sur le territoire, tels que les îlots de chaleur urbain, les ressources en eau, les productions agricoles et les risques naturels. Ainsi, l'objectif est d'accompagner le

positionnement sur de nouvelles filières de productions agricoles dans une perspective d'adaptation au changement climatique mais également d'anticipation du renchérissement des énergies fossiles.

Enfin, le Centre Ouest Aveyron active les capacités de stockage du carbone dans les sols en préservant les écosystèmes les plus favorables : les prairies, les forêts et les tourbières.

Ces politiques énergétiques spécifiques doivent permettre de fixer des objectifs chiffrés que viseront notamment les actions mises en œuvre dans le Plan Climat Air Énergie Territorial et les plans élaborés par les différentes collectivités du territoire, tant pour la production d'énergie renouvelable que pour la réduction des consommations et l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et des polluants atmosphériques.

## Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le Centre Ouest Aveyron

La qualité du cadre de vie et les paysages du Centre Ouest Aveyron constituent un atout majeur pour le développement de l'attractivité du territoire tant du point de vue résidentiel, touristique, que pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises.

Les entités paysagères s'imbriquent en une mosaïque complexe façonnées par les évolutions progressives de l'agriculture, du couvert forestier, et par les transformations rapides apportées par le développement urbain.

En conséquence, le SCOT décline une stratégie de mise en valeur paysagère reposant sur un ensemble d'actions conjuguées qui trouvent une application dans tous les domaines de l'aménagement et du développement. Le PADD n'envisage pas des paysages figés, il a pour objectif d'accompagner les transformations des paysages naturels et bâtis en luttant contre le risque de banalisation en intégrant les exigences qualitatives pertinentes au regard des caractéristiques locales.

Les paysages du territoire du SCoT se répartissent dans trois grandes unités paysagères, elles même déclinées sous différentes entités :

### ✓ LES SEGALAS

Les paysages des Ségalas, offrant une multiplicité de plateaux individualisés par de profondes vallées et marqués par l'agriculture doivent veiller à la conservation du maillage bocager et des prairies

permanentes constitutives de cette entité. L'arbre emblématique du terroir, le châtaignier doit être protégé du vieillissement voire de l'abandon des vergers.

Les enjeux de dévitalisation des centres historiques sont particulièrement forts et le patrimoine architectural, industriel, agricole et urbanistique entre bastides, châteaux, moulins et sécadous doit être valorisé.

Les risques de banalisation paysagère sont très marqués entre lotissements stéréotypés, axes de transports et zone d'activités ainsi que par le développement des résineux dans les vallées qu'il conviendra d'accompagner.



### ✓ LE ROUGIER

Les terrasses cultivées, notamment dans le domaine viticole, ainsi que les places de foires ou marchés sont les symboles de l'activité économique passée.

Marquée par le grès rouge emblématique, l'architecture parfois cossue en fait un espace à fort potentiel résidentiel qu'il convient de maîtriser pour en préserver la cohérence.

Les changements de pratique de culture avec l'abandon des terrasses peu mécanisables au profit de larges banquettes horizontales modifient en profondeur les paysages. Il conviendra ainsi de repérer les espaces à protéger au titre d'une valorisation patrimoniale.



## ✓ LES CAUSSES

Marqués par le maillage des murets et la pierre sèche de l'architecture vernaculaire, offrent un paysage oscillant entre minéralité et verdure des parcelles cultivées, du maillage bocager et des chênes pubescents.

Ces éléments patrimoniaux doivent ainsi faire l'objet d'une attention soutenue pour anticiper leur vieillissement et veiller à leur entretien.

Les paysages de polyculture élevage parsemés de mas et hameaux agricoles offrent également des implantations urbaines diversifiées : villages perchés d'origine médiévale, bourgs des plaines alluviales qu'il convient de valoriser tout en encadrant la dispersion pavillonnaire contemporaine exagérant jusqu'au mitage du paysage l'implantation des nouvelles habitations.

Les éléments patrimoniaux typiques comme les lavoirs, les pigeonniers, les cabanes de bergers ou encore les dolmens sont également à protéger.

L'abandon de la polyculture vivrière au profit de grandes cultures est également à prendre en compte pour préserver les éléments identitaires forts.



Considérant cette diversité comme une des richesses fondamentales du territoire et en tenant compte de ces spécificités, la stratégie paysagère du Centre Ouest Aveyron se décline selon deux grands objectifs :

### Objectif 4 : Préserver les éléments constitutifs du paysage en s'appuyant sur un modèle de développement respectueux

Afin de préserver l'équilibre entre les éléments constitutifs des paysages, le SCoT définit les objectifs suivants :

- Préserver la trame des grands paysages et les entités archétypiques du territoire que sont les Ségalas, les Causses, le Rougier, les Vallées, les entités urbaines (villages, bastides, silhouette perchée, sites classés ...) en maintenant les éléments des motifs patrimoniaux structurants;
- Mettre en œuvre une politique de préservation et de valorisation des points de vue ou perspectives visuelles les plus remarquables, qui peut être, suivant les lieux, les routes principales, les entrées de villes et villages, les belvédères, les sentiers de randonnées, ou encore les sites qui ont une forte valeur historique et/ou culturelle (Roc de Miramont à Centrés, chapelle de Rieupeyroux, belvédère du puy de Wolf, tour d'observatoire du cheval du roi à Lescure-Jaoul, Calvaire de Villefranche, Bancarel à Conques ...);
- Favoriser le maintien d'exploitations agricoles avec des systèmes d'exploitation diversifiés (polyculture, élevage) et soutenir leur maintien sur l'ensemble du territoire.

L'accompagnement des transformations et du développement du territoire doit être attentif à l'urbanisation, aux nappes d'extension villageoise qui rendent les noyaux anciens peu perceptibles, par le développement de zones d'activités, par une urbanisation diffuse le long des axes de communication et par le mitage, menaçant ainsi l'équilibre paysager du territoire.

De plus, ces paysages façonnés depuis la révolution industrielle par les énergies fossiles, notamment dans le bassin decazevillois, et le vallon de Marcillac nécessitent de développer des paysages de la transition énergétique.

Le projet du SCoT est de développer une offre résidentielle sur l'ensemble du territoire en promouvant la reconquête des bâtis vacants et des extensions urbaines qualitatives pour limiter la banalisation ainsi que de développer une approche paysagère comme fil conducteur pour faciliter et guider le projet de transition énergétique du territoire.

Pour que le modèle de développement s'appuie sur les paysages, les objectifs suivants sont définis :

- Préserver les silhouettes des bourgs et des villages dans leur contexte paysager ;
- Préconiser la prise en compte du paysage dans le développement de formes urbaines, de densité et d'évolution des extensions ;
- Intégrer les enjeux paysagers dans les productions d'énergies renouvelables ;
- Veiller à une intégration harmonieuse des axes routiers ainsi que des nouvelles constructions à vocation économique ;
- Requalifier les entrées de villes, réhabiliter les friches urbaines, économiques et commerciales et maîtriser l'implantation publicitaire (enseignes/pré-enseignes) au moyen éventuellement de Règlements Locaux de Publicité.

## Objectif 5 : Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des cœurs de villes et villages

Les villes et villages du Centre Ouest Aveyron présentent une grande qualité et une forte diversité de patrimoines architecturaux, urbains et paysagers.

Les cœurs de villes et villages fondent l'identité intrinsèque des communes et sont le support de la vie sociale. Ainsi, la richesse patrimoniale est un vecteur touristique à valoriser dans un parcours mis en relief.

En complémentarité aux dispositifs régionaux "bourgs centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée", les objectifs suivants sont définis :

- Mettre en valeur l'architecture traditionnelle des cœurs de villes et villages ;
- Promouvoir les actions de rénovation en centre-bourg (rénovation et adaptation de l'habitat, requalification ou création d'espaces publics, développement de liaison douce et déconstruction des îlots dégradés en veillant à préserver les éléments patrimoniaux identitaires) ;
- Identifier les richesses patrimoniales et encourager les démarches de protection et de valorisation (Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, Sites Patrimoniaux Remarquables, périmètres de protection modifiés, chartes architecturales et/ou paysagères, plans paysage, les labels, projet de classement Grand Site de France...);
- Renforcer le tourisme de découverte par les grands itinéraires spécifiques ainsi que par la production d'un patrimoine architectural contemporain de qualité notamment pour les grands équipements.

Ces objectifs seront déclinés par entités paysagères dans le D.O.O.

## Maîtriser les pollutions et les risques

Le territoire est exposé à plusieurs risques naturels ainsi qu'à divers types de risques technologiques : mouvement de terrain, retrait et gonflement des argiles, risque minier (à Decazeville notamment) ponctuellement effondrement de cavités, risque industriel, rupture de barrage, transport de matières dangereuses.

## Objectif 6 : Assurer une protection maximale des personnes et des biens

Le SCoT inscrit sa politique relative aux risques naturels et technologiques dans la cadre des **Plans de Prévention des Risques** et de l'ensemble des éléments connus à ce jour (atlas, études spécifiques) permettant de préciser et de localiser les aléas.

Afin de prévenir les risques, au-delà de l'impératif respect des plans de prévention (PPRI approuvés Lot aval, Lot amont, Dourdou de Conques, Aveyron amont pour partie, Céor-Giffou), le SCOT décide d'agir sur **l'atténuation du risque** par des actions telles que la limitation de l'artificialisation des sols, la préservation des espaces d'expansion des crues, le maintien d'espaces naturels utiles à la rétention des crues (haies, zones humides...).

Le SCoT définit des principes de gestion du risque inondation à mettre en œuvre par un ensemble de mesures permettant de :

- Assurer le bon fonctionnement hydraulique du territoire et les conditions d'écoulement des cours d'eau ;
- Préserver de toute urbanisation à usage d'habitat les zones où il est connu un aléa fort ;
- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Améliorer la connaissance de l'aléa inondation sur les cours d'eau ne disposant pas d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)
- Adapter la gestion des eaux pluviales dans la perspective d'une gestion intégrée localement.

Dans les secteurs soumis à un risque géologique, des restrictions aux autorisations d'urbanisation peuvent être établies sur des espaces où il est connu un aléa fort, interdictions ou spécification pour les constructions selon les situations.

Afin de limiter l'exposition aux risques industriels et technologiques, au-delà de la mise en œuvre impérative des plans de prévention et de sauvegarde réglementaires, le SCOT préconise d'adapter les stratégies urbaines pour **prendre en compte les vulnérabilités** dans les choix d'implantation de nouveaux quartiers :

- Prendre en compte le transport de matières dangereuses et les installations potentiellement sources d'émissions polluantes ou dangereuses ;
- Prendre en compte le risque de feux de forêt en fonction de localisation des aménagements ou constructions ;
- Poursuivre les politiques de prévention, d'information et protection des personnes et des biens.

## Objectif 7 : Limiter les pollutions de l'air, de l'eau, des sols et réduire les nuisances sonores

Les stratégies urbaines réduisent l'impact des nuisances sonores sur la population, notamment :

- comme pour la prévention des risques technologiques, par les choix de localisation des nouveaux quartiers
- ou par l'installation de dispositifs anti-bruit aux abords des routes à forts trafic ou des sites d'activités.

Le SCoT contribue à l'amélioration de la qualité de l'air en mettant en place un système d'organisation urbaine plus favorable à la gestion des déplacements routiers, en favorisant les dessertes par les transports collectifs.

Le SCoT préconise une réutilisation des friches industrielles, dans les conditions permettant un nouvel usage de ces espaces afin qu'elles contribuent à une réduction de l'artificialisation de nouveaux espaces.

## Assurer la préservation des ressources naturelles

### Objectif 8 : Gérer durablement la ressource en eau pour répondre aux différents usages en anticiper les risques de tension

Le SCoT assure la préservation et la valorisation des ressources naturelles du territoire, ressources nécessaires à son développement, patrimoine à transmettre aux générations futures.

Cette politique s'appuie notamment sur une attention accrue à la **gestion de la ressource en eau** pour répondre à ses différents usages et anticiper les risques de tension sur la ressource due au changement climatique.

Plus spécifiquement, le SCoT devra répondre aux impératifs suivants :

- Mettre en œuvre une gestion patrimoniale de la ressource en eau en lien avec les dispositions du SDAGE et des SAGE, en protégeant les milieux aquatiques et la ressource en eau, et garantir une cohérence entre les différents bassins versants.

- Mettre en œuvre une politique de protection de la ressource en eau pour garantir la qualité de l'eau potable :
  - en assurant la protection des captages et, de façon différenciée, des bassins d'alimentation (BAC) de ces captages ;
  - en maîtrisant la qualité des rejets (assainissement, eaux de ruissellement) et faire de l'eau et de l'assainissement une composante importante des projets d'aménagement, notamment afin d'optimiser les réseaux, par un diagnostic des enjeux en amont des décisions de développement urbain ;
- **Optimiser la gestion des prélèvements** et encourager une politique de limitation de la consommation d'eau et maîtriser au plan local le lien entre production et consommation.
- Permettre une **valorisation des plans d'eau et cours d'eau** par des usages de loisirs, en mettant en place des aménagements destinés à contenir les pressions sur le milieu aquatique.

## Assurer la préservation des richesses écologiques

### Objectif 9 : Préserver les milieux naturels et la biodiversité

Le SCoT poursuit une politique de préservation des milieux naturels et des tissus vivants (biodiversité) qui en sont le support.

Le Centre Ouest Aveyron possède **une forte identité environnementale**, due à une mosaïque de milieux et de paysages ; cette identité environnementale participe de la valorisation du territoire où les atouts naturels (environnementaux, paysages et donc de cadre de vie) constituent un élément fort de l'attractivité.

Certains milieux, jouent un rôle majeur pour la richesse biologique du territoire, ce dont attestent les inventaires, les protections et les politiques de gestions mises en place (sites Natura 2000, ZNIEFF, SAGE...).

Ces milieux concernent en particulier les cours d'eau et les milieux naturels associés (zones humides, boisements rivulaires) ou encore les causses et certains milieux très spécifiques à certaines espèces (Puy du Wolf à Decazeville).

Cette infrastructure naturelle fonctionne en étroite relation avec les espaces agricoles et dans une mesure plus relative avec les milieux urbains, c'est pourquoi le SCoT définit des continuités écologiques qui maillent l'ensemble des milieux du territoire, formant sa trame verte et bleue.

D'autre part la **richesse écologique** inventoriée et protégée est relayée par une nature plus commune, le plus souvent associée aux pratiques agricoles anciennes ou actuelles (élevage, maraichage, vignes), qui façonne les paysages du quotidien et l'identité du territoire.

Pour organiser le maintien à long terme de cette richesse, le SCoT détermine une trame verte et bleue (TVB) qui constitue un cadre de préservation comprenant les éléments essentiels de la biodiversité (« réservoirs de biodiversité ») et les moyens de liaison entre eux (« corridors écologiques »).

**Le SCoT préserve en conséquence les conditions du maintien et du développement de la biodiversité** en évitant la fragmentation des milieux, notamment au travers du développement de l'urbanisation et de ses conséquences (infrastructures, etc...) : il réduit l'artificialisation des sols et évite le « grignotage » des milieux naturels par des constructions dispersées.

En respectant la compatibilité de ces orientations avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), en liaison avec les PADD des SCoT limitrophes, le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT mettra donc en place une **trame verte et bleue (TVB)** d'échelle territoriale, sur la base d'une cartographie schématique et constituant un cadre pour la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux ou intercommunaux :

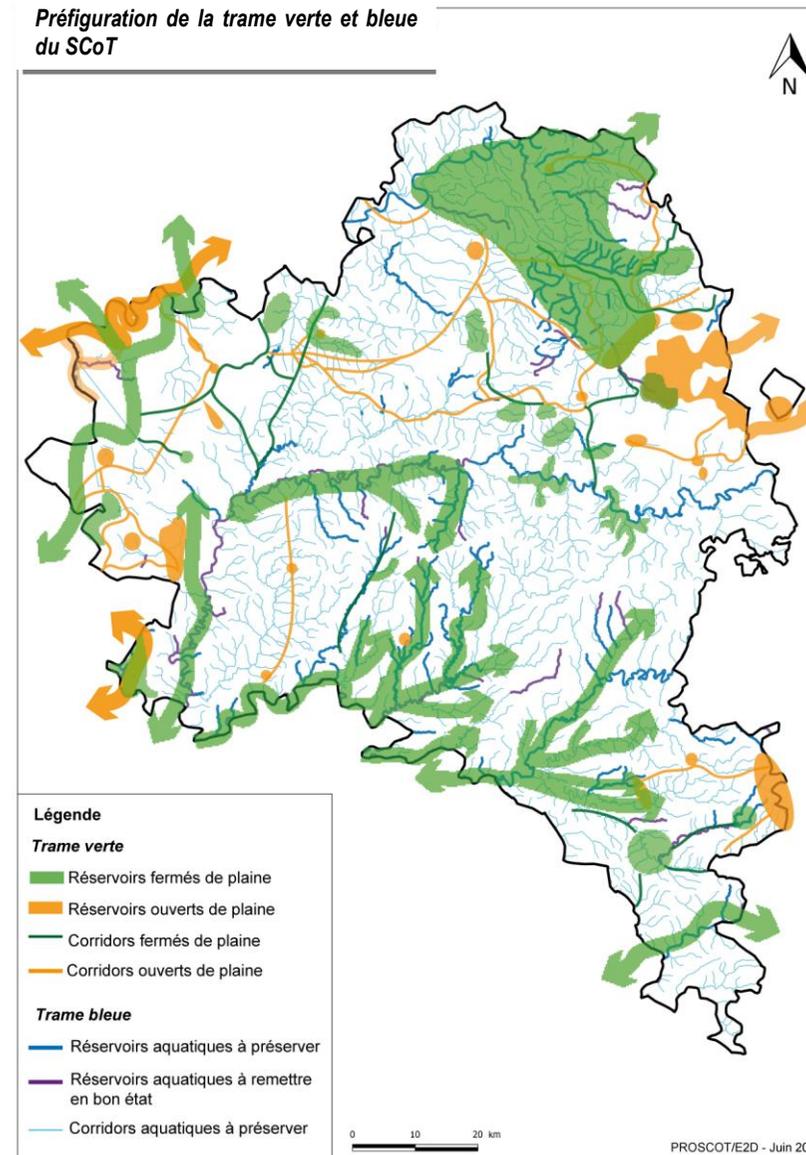
Cette trame vise à maintenir la biodiversité tant patrimoniale (zones protégées, vallées) que la nature ordinaire en préservant les continuités écologiques qui s'organisent sur son espace et se prolongent pour certaines vers les territoires voisins et en proposant des continuités à restaurer ou à renforcer par des actions spécifiques localement (plantations, gestion des milieux naturels...).

Ces continuités existent non seulement dans les milieux naturels, mais également dans les espaces agricoles et elles trouvent des éléments supports dans les milieux urbains.

Elle propose également, pour préserver durablement les réservoirs de biodiversité :

- D'empêcher leur fragmentation afin d'assurer le bon fonctionnement écologique de ces espaces ;
- De veiller à une gestion qualitative des interfaces entre les réservoirs de biodiversité et l'urbanisation future (transitions, zones tampons...), avec le souci de proposer un développement urbain compatible avec la sensibilité environnementale des milieux naturels et agricoles constitutifs de la trame verte et bleue ;
- D'assurer la pérennité des zones humides car celles-ci ont des fonctions essentielles : accueil d'une biodiversité très riche, écrêtement des crues et soutien à l'étiage, épuration naturelle des eaux, qualités paysagères.

### Préfiguration de la trame verte et bleue du SCoT



### Objectif 10 : Valoriser la nature considérée comme ordinaire

Le SCoT entend aussi valoriser la **nature considérée comme ordinaire** qui contribue à la qualité du cadre de vie, à l'authenticité des paysages du Centre Ouest Aveyron, grâce à la préservation des éléments naturels au sein des espaces agricoles (haies, bosquets, arbres isolés, mares...) et urbains (respirations vertes : parcs, arbres, espaces récréatifs...);

Le SCoT identifie, à l'échelle du territoire, des « **points de frottement** » avec les activités humaines (infrastructures, urbanisation, etc...) : la restauration de certains maillons de corridors écologiques constitue un moyen de traiter ces points, à défaut, d'autres moyens seront à mettre en œuvre pour limiter ou compenser les effets de ces obstacles.

## Favoriser une gestion durable de la ressource forestière

### Objectif 11 : Soutenir l'activité forestière

Le SCoT vise à **soutenir l'activité forestière**, notamment dans les secteurs stratégiques (par exemple, à l'image de ce qui a été initié dans le bassin Decazevillois), ce qui passe par la préservation des espaces forestiers et l'amélioration des conditions de leur production.

En particulier, une attention spécifique sera accordée au développement de l'accessibilité des parcelles forestières pour l'exploitation.

Dans ce cadre, les **plans de gestion durable des forêts privées** représentent un atout important pour le territoire.

La protection des boisements et de leur potentiel économique doit être assurée sur le long terme, et doit prendre en compte les autorisations relatives aux défrichements, aux coupes de futaies et les coupes rases, et les compensations nécessaires.

Une réflexion sur le développement d'une filière-bois (bois-énergie, bois d'œuvre) territoriale et des constructions bois sera également menée par les collectivités afin de soutenir l'exploitation forestière et de constituer **une véritable filière économique**.

## Prévoir les conditions de la limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets

### Objectif 12 : Limiter la production de déchets ménagers et spéciaux

L'objectif du SCoT est d'améliorer la valorisation des déchets dans une perspective de développement durable et d'utilisation de toutes les ressources propres du territoire.

En particulier, il s'agit de **limiter la production de déchets** ménagers et de déchets spéciaux, notamment par une communication et une information adaptée, susceptible d'influencer les comportements des consommateurs.

### Objectif 13 : Développer l'économie circulaire ainsi qu'une stratégie de stockage et de valorisation des déchets sur place

Il s'agit également :

- d'encourager l'émergence et le développement d'une **éco-industrie** (collecte, recyclage, biogaz, etc...);
- d'intégrer le **développement de l'économie circulaire**, en lien avec un réseau de recycleries à affirmer, le cas échéant, en lien des chantiers d'insertion.
- de développer une **stratégie de stockage et de valorisation** sur place des déchets (déchets ménagers et, le cas échéant, déchets spéciaux pour lesquels il conviendra de prévoir les équipements de traitement à une échelle adaptée) afin de limiter les transports, dans une optique de réduction des gaz à effet de serre (GES) ;

Également, la politique relative aux déchets cherchera à développer une politique de limitation du volume des déchets (éducation, sensibilisation, actions liées aux commerçants et aux entreprises), en s'appuyant sur les efforts déjà entrepris par les collectivités dans ce domaine.

**Synthèse des orientations de l'Axe 3 :**  
**« Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »**

**S'engager dans la transition énergétique : vers un « Territoire à énergie positive »**

**Objectif 1 : Réduire la consommation énergétique du territoire et améliorer l'efficacité énergétique**

- » Agir sur l'urbanisme : limiter l'étalement urbain, développer les transports collectifs, favoriser la **mitoyenneté des constructions** (efficacité énergétique) ;
- » Améliorer la **performance énergétique** du bâti : **réduire les consommations énergétiques** du bâti tertiaire public et privé, développer des constructions écologiques, **lutter contre la précarité** ;

**Objectif 2 : Développer la production d'énergies renouvelables locales**

» **Atteindre une autonomie énergétique du territoire de 58 % en 2035**

- » Couvrir **47 % des besoins de chaleur** (22% actuellement) et **179 % des besoins d'électricité** (19,2% actuellement) en :

- favorisant la production **énergétique domestique à usage d'autoconsommation**
- développant les **filières renouvelables** en particulier installations photovoltaïques, méthanisation, bois énergie,
- développant la **filière éolienne** : projets de **types coopératifs** avec des **retombées locales**

» **Tendre vers un territoire à énergie positive à l'horizon 2050**

**OBJECTIF 3 : Adapter le territoire et les activités socio-économiques face aux changements climatiques**

- » **Préserver les éco-systèmes favorables au stockage du carbone** : prairies, forêts et tourbières (lutte contre gaz à effet de serre) ;

**Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité pour le Centre Ouest Aveyron**

**Objectif 4 : Préserver les éléments constitutifs du paysage en s'appuyant sur un modèle de développement respectueux**

- » Accompagner les **transformations des paysages sans les banaliser** au travers d'exigences qualitatives ;
- » **Préserver les grands paysages, les entités paysagères et architecturales** (Ségalas, Rougier et Causses), **prendre en compte le paysage dans le développement urbain** ;

**Objectif 5 : Mettre en valeur les caractéristiques patrimoniales des cœurs de villes et villages**

- » **Action renforcée en cœur de ville** : mise en valeur et protection architecture traditionnelle, promouvoir les rénovations et renforcer le tourisme ;

**Maîtriser les pollutions et les risques**

**Objectif 6 : Assurer une protection maximale des personnes et des biens**

» **Intégrer les plans de prévention relatifs aux risques naturels et technologiques dans les documents d'urbanisme** (PPRI, PPRM notamment dans le bassin Decazevillois)

- » **Agir sur l'atténuation des risques** : limiter l'artificialisation des sols, préserver les espaces d'expansion des crues, espaces naturels...

**Objectif 7 : Limiter les pollutions de l'air, de l'eau, des sols et réduire les nuisances sonores**

- » **Elaborer des stratégies urbaines réduisant l'impact des nuisances sonores** (réflexion sur la localisation de nouveaux quartiers, installation de dispositifs anti-bruit...)

- » **Mettre en place un système d'organisation urbaine plus efficient** (Réutilisation des friches, desserte en transport collectif ...)

**Assurer la préservation des ressources naturelles**

**Objectif 8 : Gérer durablement la ressource en eau pour répondre aux différents usages en anticiper les risques de tension**

- » **Mettre en œuvre une gestion patrimoniale de la ressource** (en lien avec le SDAGE et SAGE)
- » **Protéger les milieux aquatiques**
- » **Garantir la qualité de l'eau potable** (protection captages, qualité des rejets) ;
- » **Valoriser les plans d'eau et cours d'eau** pour des usages de loisirs.

**Assurer la préservation des richesses écologiques**

**Objectif 9 : Préserver les milieux naturels et la biodiversité**

- » **Définir des réservoirs de biodiversité et des continuités écologiques terrestres et aquatiques** à travers la définition d'une **trame verte et bleue en lien avec le SRCE**

- » **Eviter les fragmentations des milieux** dues à l'urbanisation, **gérer qualitativement les interfaces** entre les réservoirs et l'urbanisation future (transitions, zones tampons), **assurer la pérennité des zones humides**

**Objectif 10 : Valoriser la nature considérée comme ordinaire**

- » **Préserver les éléments naturels au sein des espaces agricoles** (haies, bosquets, mares ..) **et urbains** (espaces verts)

**Favoriser une gestion durable de la ressource forestière**

**Objectif 11 : Soutenir l'activité forestière**

- » Préserver les espaces forestiers et l'amélioration des conditions de production
- » Réflexion à mener sur le **développement d'une filière-bois** : bois-énergie et bois d'œuvre pour constituer une véritable filière économique ;

**Prévoir les conditions d'une limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets**

**Objectif 12 : Limiter la production de déchets ménagers et spéciaux**

- » **Développer une politique de limitation des déchets** (éducation, sensibilisation, actions liées aux commerçants et aux entreprises)
- » Encourager l'éco-industrie (recyclage, biogaz...)
- » Intégrer le développement de l'économie circulaire

**Objectif 13 : Développer l'économie circulaire ainsi qu'une stratégie de stockage et de valorisation des déchets sur place**

- » Prévoir les équipements de traitement à une échelle adaptée